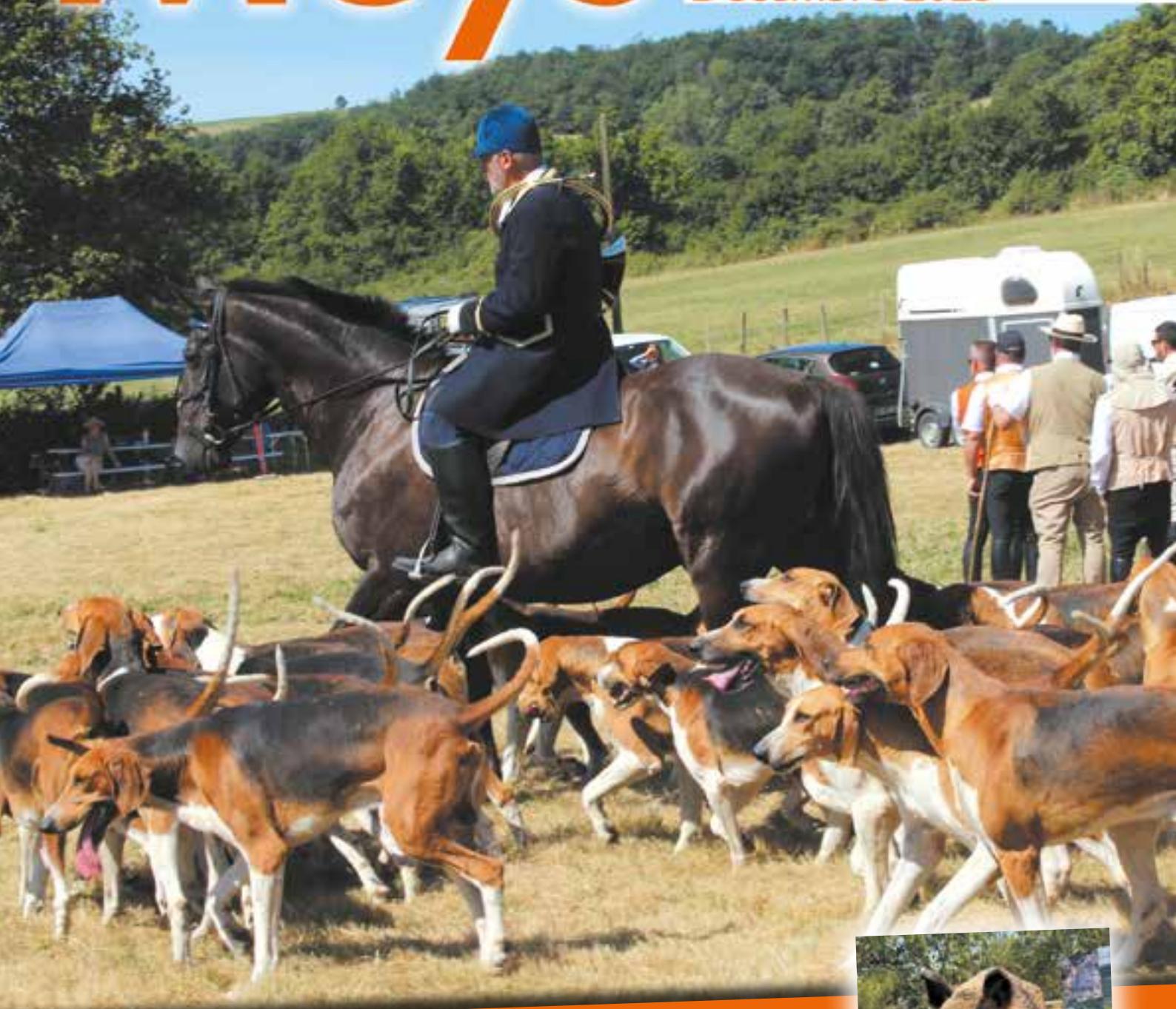


Meys

Bulletin municipal
Décembre 2025



100 ans





SOMMAIRE

Édito	3
Vie municipale	4
Personnel communal	
Commissions communales	
Écoquartier	6
Bâtiments et équipements	9
Voirie	19
CCAS	21
Fleurissement	22
Urbanisme	23
Enfance et jeunesse	
Accueil de loisirs	28
École	29
Associations	
Liste des associations de Meys	30
Association de la cantine "Les P'tits Marmitons"	31
Sou des Écoles	32
Meysristème	33
Les Auvergnats de Meys	34
Les Co'Meys'diens	34
Club de l'Amitié	35
Histoire et Patrimoine de Meys	36
FNACA	38
Football Club Meys Grézieu	39
Société de chasse communale de Meys	40
Paroisse Ste-Thérèse des Hauts du Lyonnais	42
Pompiers Haute-Rivoire / Meys	43
Comité de la Batteuse	44
AAPPMA Les Amis de la Haute Brévenne	46
Bibliothèque municipale	47
Associations et services du territoire	
Informations intercommunales	48
Parc Éco Habitat	51
Le SIMA Coise	51
Déchets	53
Association La Fabrik	54
Association ARPAMOLY	55
Archipel	56
Solidair-Aidants	57
Groupe des 4 Cantons	57
État civil	
2025 en photos	58
	59

INVITATION

Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal invitent tous les Meysards à la **présentation des vœux** pour l'année 2026 : **le dimanche 18 janvier 2026 à 10h30** à la salle des fêtes. Cette manifestation sera suivie du verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Mairie de Meys
Tél. 04.74.26.60.55 - Fax : 04.74.26.64.61
Courriel : Mairie.meys@cc-mdl.fr
Site internet : www.meys.fr
Horaires d'ouverture au public :
Lundi de 13h30 à 17h30 - Mercredi de 8h30 à 12h
Ouvertures au public : pour respecter la confidentialité, une seule personne ou famille à la fois dans la mairie.
Privilégiez les messages courriel à : mairie.meys@cc-mdl.fr
Ces messages sont traités tous les jours.

POUR INFO

Objets trouvés

Régulièrement des objets trouvés sur notre commune sont déposés en Mairie (clefs, vêtements, parapluies, lunettes, téléphones...). Nous remercions les personnes honnêtes qui font ce geste. Peu de réclamations sont faites par les propriétaires. Ces objets sont stockés dans la Mairie et peuvent être réclamés par leurs propriétaires aux horaires d'ouverture du secrétariat. **Au bout d'un certain temps, ils seront remis aux personnes qui les ont trouvés ou bien ils seront détruits.**



Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Gardons espoir. Même si les événements nous prouvent que l'année qui commence sera encore difficile, continuons à vivre une vie sociale toujours plus riche et plus agréable. Nous pourrons alors encore mieux apprécier la vie, le plaisir d'être ensemble, les petits plaisirs de tous les jours.

Vous trouverez dans ce bulletin un résumé des actions menées tout au long de l'année 2025, que ce soit de la part de la municipalité, des associations communales, des associations intercommunales, les services de la Communauté de Communes et les syndicats. D'autres informations importantes vous sont également communiquées. Prenez le temps de le lire et conservez-le pour vous y reporter tout au long de l'année.

Les temps forts de 2025 pour lesquels vous trouverez des articles dans ce bulletin sont les suivants :

- Tout d'abord la célébration des 100 ans de notre chasse communale !
- Ensuite, la fin de la réfection de la rue de la République et l'amélioration de l'entrée du village. Cette entrée de village qui s'ouvre comme une vitrine de notre commune et pour laquelle l'objectif de réduction de la vitesse des véhicules est atteint. Prenez-en soin et respectez les vitesses et les priorités de circulation.
- L'ouverture de la Maison des Associations, qui fait le bonheur de tous. Cet équipement nous manquait et nous permet de conserver l'ancienne école publique dans le patrimoine de la commune. C'était un souhait affirmé par les enfants de l'école lorsqu'ils ont déménagé en 2015. Cette promesse a été respectée.
- Le début des travaux au stade de la Madone. Ce fut très compliqué et assez long. Il a fallu trouver les subventions, faire dessiner les plans à plusieurs reprises, recruter les entreprises et s'apercevoir que rien n'était simple pour la réfection de ce petit bâtiment. Il faut maintenant terminer le chantier, acquérir l'espace pour faire un parking perméable et, plus tard, construire la grande halle qui accueillera les manifestations estivales.
- La fin de la négociation et l'achat de l'ancienne scierie, véritable friche industrielle au centre du village. Il faut maintenant s'attacher à dépolluer le site et le réaménager pour accueillir des logements et des parkings avec des ombrières en panneaux photovoltaïques très certainement.
- La réalisation du chemin piétonnier en escalier, vers la bibliothèque municipale. Ce chemin participe à notre volonté de mailler tout le village avec des cheminements facilitant les déplacements sans véhicule. Cela fait partie de tous nos efforts pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, objectif affirmé du TEPOS des Monts du Lyonnais.
- Le début du projet de rénovation énergétique du bâtiment abritant la bibliothèque, la maison des jeunes et l'appartement de secours communal. Je vous rappelle que la commune a racheté ce bâtiment en 2022 au diocèse de Lyon qui nous le louait en bail emphytéotique.
- Le travail effectué sur la révision du PLU de la commune et son arrêt, en attendant l'enquête publique et l'approbation du document d'aménagement de l'urbanisme sur la commune début 2026.

Tous ces projets sont issus du plan guide réalisé en 2019. J'en profite pour remercier les architectes de l'Atelier de Montrottier, le CAUE du Rhône (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) qui est un véritable partenaire territorial et la DDT (Direction Départementale des Territoires), qui nous accompagnent sur nombre de nos projets. À noter que le CAUE est une association institutionnelle financée par le Conseil Départemental et les redevances

encaissées sur la taxe d'habitation. Auparavant, c'étaient les services de la DDT qui suivaient et appelaient cette taxe. Notre cher gouvernement, dans sa très grande lucidité que nous lui connaissons, a laissé les services des impôts (Bercy) s'emparer du sujet. Résultat : de très nombreux retards sur les encaissements, voire la perte des données. La conséquence est dramatique. Certains CAUE de France ont déposé le bilan ! Notre CAUE du Rhône n'est pas épargné et la situation est grave.

Je remercie le Président du Conseil Départemental du Rhône et tous ses conseillers ainsi que Madame la Préfète du Rhône pour toutes les subventions accordées à la commune. Ce sont des partenaires indispensables pour nos communes rurales et je les remercie de l'intérêt qu'ils nous portent.

Je remercie le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au nom de nos associations, pour le don d'un barnum de 3m par 3m.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2026 est une année d'élections municipales (si d'ici-là notre cher Président de la République ne démissionne pas. Ce qui remettrait tout en cause). Ces élections voient un changement radical. Toutes les communes de France passent au scrutin de liste. Vous trouverez dans ce bulletin un article à ce sujet. Soyez attentifs. Respectez bien les consignes sur la façon de voter et évitez les bulletins nuls. Ce serait ballot de faire une élection polluée par des consignes non respectées.

Pour votre information, après 18 ans d'engagement important et sans défaillance au service de la collectivité, j'ai décidé de ne pas me représenter en tant que Maire. 3 mandats, c'est largement suffisant et je souhaite laisser la place aux jeunes qui feront très certainement bien mieux que mon équipe et moi. Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces années. J'ai toujours souhaité respecter l'égalité entre les citoyens de la commune, les défendre, les conseiller et les accompagner dans les difficultés qu'ils rencontraient et dont ils venaient me faire part. Le rôle de Maire est assez ingrat et cette dernière mandature a été particulièrement difficile. Nous avons vécu le fléau de la pandémie et toutes ses conséquences, le "quoi qu'il en coûte" et ses répercussions actuelles, la crise énergétique en conséquence de la guerre en Ukraine, l'obligation de réduire drastiquement les dépenses, pourtant indispensables, de la collectivité, la crise inflationniste alors que nous nous devons de rénover nos bâtiments publics pour nous adapter au changement climatique, toutes les restrictions urbanistiques imposées par les différentes lois et qui nous contraignent à une politique de densification pas encore acceptée de tous. Malgré toutes ces obligations, je suis fier et heureux d'avoir été votre maire. Je vous remercie.

Je remercie les conseillers municipaux et les adjoints pour leur engagement, les employés municipaux qui nous servent avec professionnalisme, et tous les habitants bénévoles qui se sont investis d'une manière ou d'une autre au service de la collectivité et de nos concitoyens.

Je voudrais aussi remercier tous ceux qui s'impliquent bénévolement dans la vie de nos associations et qui contribuent ainsi à faire vivre notre communauté. Ils s'impliquent très fortement, c'est tout à leur honneur. Ils aimeraient bien, pour certains, passer le flambeau aux suivants. Merci de vous mobiliser pour œuvrer quelques années au service de la collectivité.

Je renouvelle toutes mes pensées pour les personnes qui nous ont quittés en 2025, celles qui souffrent, sont malades ou se retrouvent seules. Je souhaite que cette année 2026 leur soit plus douce et plus clémente.

Je vous adresse à toutes et à tous, au nom du conseil municipal, mes vœux les plus sincères de santé, de joie et de bonheur, pour cette nouvelle année.

Philippe GARNIER, Maire



Personnel communal

Pour l'année 2025, le personnel communal a été le suivant :



Audrey DIDIER est la secrétaire générale de mairie. C'est une DGS (Directrice Générale des Services) de la mairie. Audrey, entre autres, est chargée du pilotage administratif de tous les employés municipaux. Ils sont hiérarchiquement sous la responsabilité du Maire. La secrétaire générale de mairie a délégation du Maire pour faire appliquer les décisions et recommandations de l'employeur que les employés se doivent de respecter. Elle est à leur écoute et fait remonter les différentes problématiques qu'ils peuvent rencontrer.



Florence DELBRAVO, secrétaire de mairie à la commune de Larajasse du mardi au vendredi, assure l'accueil du public le lundi après-midi et se charge des dossiers d'urbanisme, des ordures ménagères, des liens avec l'INSEE, de la gestion des listes communales. Elle est présente tous les lundis et assure toutes les tâches concernant la gestion du citoyen. Elle est également au service des élus pour les accompagner administrativement à leur demande.



Azatuhi MURADYAN qui assurait le poste de comptable de la mairie de Meys, en présentiel les vendredis, a souhaité consacrer ses vendredis au service de l'entreprise de son mari et a démissionné au cours du 1^{er} semestre 2025.

Marianella VERAN, secrétaire à temps partiel à la mairie de Pomeys, nous a

rejoint en cours d'année, en renfort, les mardis après-midi et les mercredis matin. Son poste étant d'une durée limitée, nous n'avons pas pu renouveler son contrat pour l'année 2026. Nous la remercions pour son implication au service du secrétariat de la mairie.

Je remercie les secrétaires pour leur engagement au service de la commune. Pour le périscolaire, c'est toujours



Marion GUICHARD qui s'occupe d'accompagner l'institutrice lors des temps d'école, et assure les temps de garde-rie.

Je remercie notre ATSEM qui assure un service de qualité. Je vous demande de la respecter et de vous adresser directement au Maire en cas de difficultés ressenties pour les temps de garderie périscolaire.

Pour le ménage de l'école, nous avons



2 personnes qui se partagent les interventions journalières. **Agnès BOUILLET** intervient les lundis et mardis soir, et **Sandra AGNIMEL** prend le relais les jeudis et vendredis soir. Elles assument ce poste avec professionnalisme et sans compter leur énergie. Je les remercie toutes les 2 pour leur implication.

Pour les services techniques, **Bernard THIOLIER** nous accompagne tous les matins. Je le remercie pour son dévouement, son professionnalisme et sa gentillesse. Il intervient en remplacement



de Philippe RONZON toujours en arrêt maladie. **Franck CHILLET**, qui est revenu en travail à mi-temps suite à son accident, et qui prend la place de Bastien FAURE qui n'a pas souhaité rester à partir de ce

moment-là et que je remercie pour tout le travail de qualité qu'il nous a apporté et nous a bien dépannés, intervient pour sa part les après-midis. Je remercie les agents pour le travail effectué.

Pour la cantine, **Odile DUPUIS** est toujours en poste pour apporter son expérience et sa disponibilité à la cantine. Je la remercie de son implication auprès de nos enfants. Ce n'est pas facile, nous le savons tous, car les enfants sont très bruyants et dissipés sur ce temps de repas. Merci Odile, malgré la difficulté de la tâche avec des enfants de plus en plus difficiles à manager. À l'heure de l'écriture de cet article, Odile est en arrêt maladie et c'est Agnès qui la remplace tous les jours. Je souhaite un très bon rétablissement à notre chère Odile. Merci à Agnès d'assumer cette tâche complexe.

Je souhaite à tous nos employés communaux mes vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour la nouvelle année, et les remercie encore pour leur implication à votre service. Je remercie sincèrement les 3 bénévoles, ainsi que Sandra, qui viennent régulièrement en renfort.

Philippe GARNIER
Maire

POUR INFO

Consignes électorales

En mars 2026, nous renouvelerons notre conseil municipal par des élections le **15 mars en premier tour** et le **22 mars en deuxième tour** si nécessaire.

Les citoyens élisent leurs conseillers municipaux. En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un **mode de scrutin de liste paritaire** dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans toutes les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, **le panachage était autorisé**, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. **Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.** Le passage à ce mode de scrutin implique le **dépôt de listes complètes de candidats** et la **suppression du panachage**. **Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.**

ATTENTION : Si cette règle n'est pas respectée, le bulletin de vote sera considéré comme NUL !

Les opérations électorales

Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote



Les nouvelles règles de validité des bulletins de vote

Les bulletins de vote **sont nuls si :**

ajout ou suppression de noms ;

modification de l'ordre de présentation des candidats ;

ne comportant pas l'indication de la nationalité des candidats ressortissants d'un Etat membre de l'UE autre que la France ;

non conformes aux dispositions de l'art. L. 523 du code électoral, mais ce n'est pas une nouveauté :

➤ bulletins de vote comportant les noms de personnes qui ne sont pas candidats ;

➤ bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation de toute personne qui n'est pas candidate ;

➤ bulletins de vote comportant la photographie ou la représentation d'un animal.

Règles de validité de l'art. R. 66-2 du code électoral



Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu **une exception pour les listes candidates**. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats

Pour rappel, le maire est élu par les conseillers municipaux au scrutin majoritaire à 3 tours.

Nouveauté : les adjoints sont élus par les conseillers municipaux, au scrutin majoritaire à 3 tours, à partir de listes paritaires présentées au conseil municipal.

Un seul représentant pour la commune de Meys au Conseil Intercommunal de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : le maire en priorité, et à défaut les adjoints puis les conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau des élus.

Philippe GARNIER, Maire



COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS COMMUNALES

Écoquartier

Un nouveau prix pour l'écoquartier de la Motte

Notre commune a déjà été primée de nombreuses fois pour les aménagements réalisés dans l'écoquartier :

- Grand prix des Maires 2015 - école publique de Meys - catégorie architecture,
- Labellisation écoquartier étape 2 en 2018,
- Grand prix Valeurs d'Exemples du CAUE de la région Auvergne-Rhône-Alpes - logements sociaux - catégorie logements neufs en 2023,
- Labellisation écoquartier étape 3 en 2024 (écoquartier terminé),
- Prix de la revue d'A (architecture) en 2024.

Au mois de juin, **un nouveau jury d'exception a récompensé la commune pour son écoquartier.**

Chaque année, les grands prix des Assises du Logement récompensent **les projets les plus inspirants en matière de quartier innovant (15 projets sur toute la France)**. Cette année, les lauréats, choisis par un jury composé des représentants de l'ANRU, l'UNAM, la DGALN, le GIP-EPAU, le Ministère de la Culture et les rédactions de Batiactu et CADRE DE VILLE ont été dévoilés lors des Assises du Logement et de la Ville, ce 17 juin 2025, à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Le **grand prix** a été remis à l'écoquartier de la Motte, dans le village de Meys (Rhône, 864 habitants). « *Un projet inscrit dans le tissu du paysage, avec une pointe de modernisme.* »

Les élus décideurs ont opté pour **des logements sociaux de très haute qualité architecturale**, et à un niveau



Les Grands Prix des Assises du Logement récompensent chaque année les projets les plus inspirants en matière de quartier innovant.

Des Prix inédits pour valoriser l'excellence des réalisations urbaines.

Réalisations d'exceptions innovantes et durables



Ce prix de grande renommée dans le monde du Ministère du Logement, venant une nouvelle fois récompenser notre travail et nos efforts, met en valeur, au niveau national, la commune de Meys et les Monts du Lyonnais. Nous pouvons tous être fiers de notre commune.

Philippe GARNIER, Maire



Visites de l'écoquartier et du village

Depuis 2016, nous avons beaucoup de sollicitations d'élus, de collectivités, d'associations et de partenaires institutionnels sur notre village et plus particulièrement pour notre écoquartier.

Dans les années 2016 à 2020, c'était surtout la nouvelle école (qui a déjà 10 ans) qui était très demandée. Les élus de la région venaient la visiter pour s'inspirer de la qualité de son architecture, son équilibre énergétique, son intégration dans le paysage et pour les techniques de construction employées. Elle a servi de référence aux architectes du CAUE du Rhône et de la Haute-Loire.

Ces visites s'accentuèrent, une fois la construction des logements achevée. C'est l'écoquartier dans son ensemble qui attire les visiteurs. Et maintenant que le centre technique est terminé, la Maison des Associations ouverte et l'entrée de village requalifiée, les partenaires institutionnels viennent régulièrement nous rencontrer pour organiser des conférences et des visites commentées.



Cette année 2025, ce n'est pas moins de **3 événements phares** qui **se sont déroulés sur le village**.

- Le 12 septembre, ce sont les **étudiants de l'école d'architecture de Nancy** qui ont passé la matinée à déambuler dans le village pour s'inspirer des bâtiments récemment construits, de ceux réaménagés et des aménagements de l'écoquartier.



Écoquartier (suite)

- Le 15 octobre, nous avons reçu une **délégation de 25 personnes venant du Puy-de-Dôme, de l'Ain et du Rhône**. Journée organisée par la DDT 43. Après la matinée en salle pour présenter l'écoquartier et le plan guide, accompagnés de M. CATELAND du CAUE du Rhône et de M. BABE de l'Atelier de

Montrottier, nous avons échangé lors du repas pris au restaurant "Les Moissons", puis l'après-midi fut consacrée aux différentes visites.

- Le samedi 18 octobre matin, c'est une **délégation d'élus et de particuliers d'une vingtaine de personnes** que nous avons accueilli. Cette visite était

organisée dans le cadre des journées nationales de l'architecture par le CAUE du Rhône.

Dorénavant, la commune de Meys est reconnue au niveau national et fera encore l'objet de nombreuses visites.

Philippe GARNIER, Maire



POUR INFO

Abattage des arbres

La commune a réalisé son PLU en 2014 et le révise actuellement. S'appuyant sur sa volonté de réduire les gaz à effet de serre, objectif du TEPOS intercommunal pour s'adapter au changement climatique qui ravage nos cultures, qui diminue nos capacités futures de production laitière, qui nous laisse entrevoir un avenir très sombre, **les élus ont écrit, dans ce document d'urbanisme, des mesures de protection.** C'est ainsi qu'un certain nombre d'arbres isolés, de petits bois et de haies, ont été repérés en espaces boisés classés et arbres remarquables.

Cette écriture impose aux propriétaires d'espaces boisés classés, d'arbres remarquables ou de haies à déposer en Mairie une déclaration préalable **pour toute volonté d'abattage et de remplacer les éléments détruits par des replantations à l'identique.** Le non-respect de cette **obligation, constatée par internet ou sur place**, est soumis aux **sanctions** prévues par la loi.

Il est rappelé que l'abattage, s'il est autorisé, ne donne pas le droit au brûlage. **Le brûlage des déchets végétaux à l'air libre est strictement interdit** et est également soumis aux sanctions prévues par la loi.

Merci.

Philippe GARNIER, Maire

Bâtiments et équipements

Local de la Madone

Durant l'année écoulée, nous n'avons pas énormément progressé sur ce projet. Nous étions en attente de confirmation d'obtention de **subventions**. Finalement nous avons obtenu 33 990 € de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 26 500 € du Conseil Départemental (**Fabien PROTIERE** a signé le contrat avec le Département), pour ce projet estimé aux alentours de 89 000 €. Le lundi 23 juin 2025, nous avons réuni les entreprises retenues pour présenter notre projet, donner des explications et répondre aux questions posées.

Je vous rappelle que dans ce programme, par souci d'économie financière, la commune est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre. Les architectes de l'Atelier de Montrottier nous ont juste fait les plans et le descriptif, gracieusement. Ce sont Richard GRAEL, 1^{er} adjoint, et moi-même qui gérons le chantier.

Comme prévu, nous avons commencé les travaux au mois de septembre dernier avec l'entreprise **Hervé BOUCHUT TP** qui a effectué la démolition partielle du bâtiment, démonté la toiture, arasé les murs et fait une trouée dans le mur

de refend pour ne faire qu'une seule pièce principale. Dans l'agrandissement, les fondations des sanitaires étaient aussi creusées dans la foulée.

Lors d'une réunion de chantier, avant de faire intervenir l'entreprise de maçonnerie, nous avons pu constater que les murs restants, à conserver, n'étaient pas ferraillés, étaient au contraire sévèrement fissurés et de plus on savait que ces murs n'avaient pas l'épaisseur voulue (15 cm au lieu de 20) et que nous serions obligés de les renforcer. Pour ne pas prendre le risque que cela ne tienne pas dans le temps, Richard GRAEL demandait à l'entreprise **Hervé BOUCHUT TP** et à l'établissement de maçonnerie **SA BATI MFC** de nous faire parvenir de nouveaux devis d'une part pour la démolition complète du bâtiment et d'autre part pour remonter entièrement le local et partir ainsi sur de bonnes bases. À la réception des devis, nous nous sommes aperçus que ce n'était pas plus cher de faire du neuf plutôt que de consolider des murs existants.

Lors du conseil municipal suivant, nous avons expliqué tous ces changements aux élus et la **décision fut prise**, à l'unanimité, **de tout raser et de reconstruire entièrement le local.** Par contre il y avait un inconvénient, en prenant cette décision : nous étions obligés de stopper les travaux et de faire une **demande à EDF puis ENEDIS de couper l'électricité et de nous installer un compteur de chantier provisoire.**



Voilà où nous en sommes aujourd'hui, à l'heure où j'écris cet article. Nous attendons l'intervention d'ENEDIS pour ensuite relancer les travaux avec l'entreprise Hervé BOUCHUT TP pour raser les murs et surtout casser la dalle en béton. Il faudra bien s'assurer que le câble électrique soit débranché car celui-ci passe sous la dalle à détruire.

Les travaux devraient reprendre sous peu et se terminer au printemps prochain. Les entreprises sont prêtes et attendent désormais notre feu vert. L'objectif reste inchangé : terminer le chantier et être opérationnels pour les prochaines manifestations (concours de boules, pique-niques de quartier, relais pour les marcheurs ou les cyclistes, etc).

Patrice JOASSARD
Adjoint aux bâtiments



©CD69 – Fabrice Schiff & ©CD69 – Julien Bourreau

Bâtiments et équipements (suite)

La Maison des Associations de Meys : un nouvel espace pour le vivre-ensemble

Depuis toujours, la vie associative représente l'un des cœurs battants de Meys. Qu'il s'agisse de culture, de sport, de solidarité ou de traditions locales, nos associations animent au quotidien la commune et participent à son identité. C'est pour leur offrir un lieu à la hauteur de leur dynamisme que la municipalité est heureuse d'annoncer la mise en service officielle de la Maison des Associations depuis fin janvier 2025.

Un bâtiment pensé pour la convivialité et la fonctionnalité

Installée au centre du bourg, la Maison des Associations a été aménagée avec soin pour répondre aux besoins variés de la vie collective locale.

• **Au rez-de-chaussée, une grande salle lumineuse et modulable** accueille désormais réunions, ateliers, animations, ou temps de formation. Cet espace, pensé dans un esprit de souplesse et de confort, permet d'adapter les aménagements selon la nature des activités.

• **À l'étage, plusieurs bureaux fonctionnels** ont été aménagés pour les réunions de conseils d'administration, de bureaux ou de commissions, offrant aux responsables associatifs un cadre propice à la réflexion et à la concertation.

Cet équipement, sobre et pratique, complète utilement la salle polyvalente, en offrant une alternative plus adaptée aux formats de rencontres quotidiennes.

Une charte d'utilisation pour le respect et la bonne entente

Parce que cet espace est avant tout un **bien commun**, la commune a souhaité accompagner sa mise en service avec une **charte d'utilisation**.

Élaborée dans un esprit de partage et de responsabilité, cette charte rappelle les principes essentiels du **respect mutuel**, de la **convivialité** et du **bon usage des locaux**.

Chaque utilisateur s'engage ainsi à contribuer à la qualité et à la pérennité de ce lieu collectif.

Un lieu connecté et ouvert à tous

Soucieuse d'accompagner l'évolution des usages, la municipalité a également équipé le bâtiment d'un accès **Wi-Fi gratuit**, géré et sécurisé par les services de la mairie.

Ce service vient compléter les atouts pratiques du site, permettant d'y organiser sereinement des visioconférences, des formations ou des échanges inter-associatifs.

Une mise à disposition gratuite, pour encourager la dynamique locale

L'un des points forts de ce projet réside dans sa **mise à disposition gratuite** pour les structures associatives de la commune.

La Maison des Associations s'adresse ainsi à **tous les acteurs du territoire**, y compris à des **structures nouvellement accueillies**, comme les **CUMA** ou certaines **instances intercommunales**, qui n'utilisaient pas jusqu'alors la salle polyvalente.

Cette ouverture symbolise une volonté d'élargir les collaborations et de **favoriser les liens entre les différentes forces vives** du territoire.

Un symbole d'engagement collectif

La Maison des Associations de Meys n'est pas seulement un bâtiment.

Elle incarne un **état d'esprit** : celui du **partage**, de la **concertation** et de la **participation citoyenne**.

C'est un lieu où l'on se rencontre, où l'on échange, où l'on imagine ensemble des projets pour demain.

Un lieu où la diversité des initiatives locales trouve un toit commun.



« Avec la mise en service de cette Maison des Associations, fin janvier 2025, Meys franchit une nouvelle étape dans le développement de sa vie locale. Ce lieu, pensé pour et avec les membres des associations, sera un catalyseur d'énergie collective et d'initiatives partagées. Il appartient désormais à chacun de s'en emparer, de le faire vivre, et d'en faire un espace d'échanges, d'idées et de convivialité. Je formule le vœu que cette Maison devienne un repère de lien social et d'engagement, au service de tous. »

Vœux à la population pour 2026

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite à l'ensemble des habitants de Meys une année 2026 riche de projets, d'échanges et de réussites collectives. Que cette année soit placée sous le signe du **respect**, de la **solidarité** et du **dynamisme communal**, avec la volonté partagée de poursuivre ensemble le chemin du vivre-ensemble qui fait la force de notre village.

À toutes et à tous, **mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur et d'épanouissement**.



Richard GRAEL
1^{er} adjoint au
Maire de Meys

Barnum de la Région

AVIS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

En 2025, la Région AURA a proposé de céder à titre gratuit un **barnum de 3m x 3m** aux communes de moins de 2 000 habitants de son territoire.

Le 18 avril, j'ai fait une demande pour que la commune de Meys puisse bénéficier de ce dispositif pour ses associations.

Le conseil municipal a délibéré le 20 mai 2025 pour acquérir le barnum et autoriser le Maire à signer la convention de remise à titre gratuit et s'engager à respecter les conditions d'utilisation du barnum :

- stocker le barnum dans son sac de transport dans un lieu propre, abrité et approprié ;
- réaliser le cas échéant un entretien approprié, voire une réparation ;
- mettre à disposition de ses associations locales à titre gratuit le barnum et s'assurer de sa bonne utilisation ;
- informer toutes nouvelles associations qui s'installent sur la commune de la mise à disposition du barnum ;
- conserver le pelliculage/marquage Région apporté sur le barnum, sans ajout supplémentaire ni altération d'aucune sorte ;
- veiller à ce que le barnum, désormais propriété de la commune, soit bien couvert par les polices d'assurances souscrites par la commune et les associations utilisatrices. Le barnum ayant été cédé par la Région à la commune, il revient à cette dernière d'assumer les conséquences liées à l'utilisation de ce bien.
- respecter toutes les conditions indiquées dans la convention.



Le barnum a été remis à la commune le mardi 26 août à Rontalon, ainsi qu'à 19 autres communes du Rhône.

Toutes les associations de la commune peuvent emprunter gratuitement le barnum. Il suffit d'en faire la demande à la mairie et de s'engager à respecter le cahier des charges.

Philippe GARNIER, Maire



POUR INFO

Rappel important

Nous vous rappelons que suite à l'adressage des rues sur la commune, les nouvelles adresses et numéros d'habitations ont été communiqués aux organismes d'État, à La Poste, aux pompiers et aux gestionnaires de systèmes de navigation.

Afin de bénéficier pleinement des différents services afférents, et plus particulièrement des services de secours et de distribution des courriers : **PENSEZ À APPOSER DE MANIÈRE VISIBLE ET LISIBLE VOS NOMS ET PRÉNOMS SUR VOS BOÎTES AUX LETTRES**

Un certain nombre de boîtes aux lettres n'a pas de plaque ou des plaques illisibles !

Les services de La Poste nous indiquent que la distribution du courrier ne se fait plus, depuis 2021, dans les boîtes aux lettres des personnes ne respectant pas ces consignes. Je vous signale que nous avons eu un rappel strict des directions de La Poste à ce sujet en 2025 !

Philippe GARNIER, Maire

Bâtiments et équipements (suite)

Maison du puits de la Motte

En 2018, lors de l'étude de la construction des logements sociaux de la résidence du puits de la Motte, nous avons fait appel aux services d'un huissier afin de relever l'état de toutes les constructions et aménagements existants sur le chemin de la Vigne, avant de commencer les travaux. C'est une étape indispensable permettant d'éviter les recours injustifiés contre la commune ou prévenir d'éventuels désordres engendrés par les travaux.

À cette époque, l'huissier de justice nous avait alertés, et notifié dans son rapport, que le grand mur donnant au-dessus de la rue de la République penchait dangereusement en direction de la route et que la maison en pisé située au-dessus était fendue en plusieurs endroits et en très mauvais état.

Après la construction des logements, en 2021, nous avons de nouveau fait venir l'huissier pour constater tout désordre possible. Il n'a rien relevé de significatif, hormis que le mur repéré en 2018 avait bougé et s'était désolidarisé de son accroche avec un muret vertical le long de la parcelle.



Très inquiets de la situation, nous avons entamé un dialogue avec les propriétaires afin de racheter le tènement, la maison délabrée et le mur, sachant qu'ils étaient vendeurs (pour cause de séparation).

Finalement en 2024, nous avons racheté l'ensemble pour réaliser des travaux de mise en sécurité.

Étant lauréats du dispositif "Villages d'Avenir" (11 communes retenues seulement dans le Rhône en 2024 sur 267 communes), et à ce titre, accompagnés par un ingénieur de l'ANCT, M. Bruno GIPPET, nous avons demandé une sub-

vention sur le dispositif du Fonds vert de l'Etat et mandatés l'Atelier de Montrottier et le CAUE du Rhône (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) qui nous conseille depuis 2008, pour mener une étude de renaturation de la parcelle.

Qu'est-ce que la renaturation ?

C'est un processus naturel avec l'intervention de l'homme, par lequel la nature se réinstalle dans la ville. Il s'agit de restaurer le bon état écologique des sites à travers des opérations d'aménagement, de gestion des espaces et de sensibilisation des usagers. La

renaturation désigne une **large gamme d'actions d'aménagement destinées à réduire le degré d'anthropisation d'un espace**. Il s'agit d'apporter davantage de nature à un espace perçu comme trop artificiel.

Ce projet nous permettra de réduire la hauteur du mur de soutènement de la parcelle (et par là-même de supprimer le risque pesant sur la rue de la République), de démolir la maison vacillante pour ne conserver que la base des

murs porteurs, de continuer notre maillage du village avec des cheminements piétons (depuis la pergola jusqu'au puits de la Motte et depuis les escaliers des logements sociaux jusqu'à la Maison des Associations) et d'aménager un petit espace de repos pour les randonneurs à pieds ou à vélo, avec toilettes, eau potable et prises de recharge de vélos électriques.



De plus, cette démolition apportera une vue dégagée sur l'écoquartier depuis la rue de la République.

Cela participera à l'amélioration de notre entrée de village déjà bien engagée.

Philippe GARNIER
Maire



POUR INFO

Départs de la commune

Les personnes quittant la commune sont priées de **se signaler en Mairie avant leur déménagement**. Ceci nous permet de les retirer des listes de facturation des ordures ménagères, **afin d'éviter des relances, des mises au contentieux et des poursuites intempestives**. Pensez également à vous désinscrire des listes électorales.

CES CONSIGNES SONT RAREMENT RESPECTÉES ET SONT EN VOTRE DÉFAVEUR.

Merci

Philippe GARNIER, Maire

POUR INFO

Stationnement

La Mairie vous informe que **le stationnement sur les trottoirs du village est strictement interdit**. La seule exception concerne les places pour les handicapés repérées sur les espaces réservés. Le stationnement sur le béton désactivé du restaurant "Les Moissons" est interdit, sauf pour les personnes handicapées ou invalides et les opérations de chargement/déchargement.

Même **stationner devant son propre garage est interdit**. Laisser stationner son véhicule devant son propre garage peut constituer une infraction passible d'une amende (arrêt de la Cour de Cassation). Autant dire que c'est également une évidence sur les trottoirs ou devant une entrée carrossable (entrée bateaux). Cela correspond à une contravention de classe 2. **Utilisez vos places de parking dans vos propriétés ou sur les parkings existants matérialisés.**

Le stationnement sur la voie publique peut être gênant. Dans le village, garez votre véhicule sur les places de parking matérialisées par de la peinture au sol.

Quelques **panneaux de stationnement interdit** ont été installés sur la commune. Les lieux d'implantation correspondent à **des endroits où le stationnement est très gênant, voire dangereux**. Les propriétaires des véhicules qui ne respectent pas cette interdiction **seront sanctionnés par la gendarmerie** ! Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes. **C'est ballot !**

Merci pour votre civisme.

Philippe GARNIER, Maire



65, impasse des Grandes Terres - ZA Bellevue
69610 SOUZY
04 74 26 51 09
www.paysages-vincent-cassagnes.fr



355, impasse ZA La Gagère
69610 MEYS
Tél. 04 74 26 60 57
scierie.dupeuble@hotmail.fr



415, rue de la République
69610 Meys
04 74 26 66 41 - contact@moissons.fr



COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS COMMUNALES

Bâtiments et équipements (suite)

Réhabilitation d'une friche industrielle en logements

Une **ancienne scierie** se trouve au sud du centre du village. Le bâtiment est situé chemin de la Scierie. L'activité a été transférée en 2011 dans un bâtiment plus grand et plus fonctionnel, proche de la route de Lyon. Le bâtiment d'origine est aujourd'hui à l'abandon. En 2022, suite probablement aux violents orages du mois de juin, une partie d'un mur pignon s'est effondrée.



Ce tènement situé au sud avec une orientation sud et des vues sur la vallée de la Brévenne constitue une **opportunité d'extension raisonnée du centre du village à travers une petite opération de logements**. Une OAP (Opération d'Aménagement Programmé) a été définie en ce sens. La commune a également établi une convention de veille foncière avec EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin de se porter acquéreur de ce tènement à enjeux.

Cependant afin de pouvoir entrevoir la réalisation d'un projet de logements par un porteur de projet privé ou public, la commune souhaite avoir une **première approche sous la forme d'une étude de faisabilité permettant de définir les bases d'un projet et de vérifier sa réalisation**, que cela soit en terme architectural et économique qu'en terme de montage opérationnel. Pour ce faire, la

commune a fait appel au CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) afin de l'accompagner sur ce projet. C'est M. Bruno CATELAND, architecte conseil qui accompagne la commune.

Une fois cette étude réalisée, l'EPORA, mandaté par la municipalité, a entamé des négociations avec les propriétaires, M. et Mme Guy DUPEUBLE, pour acquérir l'ensemble. Ces négociations ont été longues et laborieuses, mais en juillet 2025, elles ont abouti et la **commune est devenue propriétaire des terrains et des bâtiments**.

Les enjeux sont les suivants :

- Une **extension maîtrisée de la partie sud du centre-bourg** en lisière d'un parcellaire agricole.
- Une **typologie de logements répondant à la fois au besoin d'espace**

extérieur en milieu rural mais également aux nécessités d'économie du foncier et donc de densité.

- Des **espaces publics associés** qui permettent de répondre aux besoins de la commune.

Les logements envisagés sont du type logement intermédiaire. Le logement intermédiaire est, comme son nom l'indique un intermédiaire entre l'habitat collectif et la maison individuelle. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- **Entrée pour chaque logement individualisée.**
- **Échelle réduite de type R + 2.**
- **Jardins ou espaces extérieurs (terrasse).**

Tous les logements ont un espace extérieur. Ces espaces sont de plus petites tailles que dans l'habitat individuel mais plus important que dans l'habitat

collectif. La configuration et l'orientation des jardins ou terrasses peuvent permettre d'éviter les vis-à-vis et paradoxalement un espace extérieur réduit peut vouloir dire une intimité plus grande, ce qui n'est pas le cas le plus souvent dans l'habitat pavillonnaire ou la maison située au milieu du terrain ne ménage aucun espace réellement privatif.

- **Parties communes** (local vélos, boîte aux lettres, poubelles).

- **Stationnement en commun.**

Le logement intermédiaire constitue une alternative à une densité située entre

celle de l'immeuble collectif et de l'habitat individuel. Cette typologie est ainsi très adaptée à des problématiques d'extension de bourg en milieu rural. Aujourd'hui, les opérations commencent par la **dépollution du site, le démontage de la toiture amiantée, de la charpente, la démolition de tous les bâtiments et l'évacuation des déchets** y compris les restes des bâtiments. Ensuite la commune pourra rechercher un aménageur pour contractualiser et aménager les tènements en logements et parking perméable avec certainement la pose d'ombraries équipées de panneaux

photovoltaïques pour produire de l'électricité que nous pourrons alors utiliser en autoconsommation.

Pour ce projet d'envergure, la municipalité, conjointement avec l'EPORA, a pu bénéficier du dispositif financier du Fonds vert. Je remercie madame la Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône pour son soutien très important à la commune de Meys.

Philippe GARNIER
Maire



Le fournil de Marie et François

16, place de la Gare
69610 Ste-Foy-l'Argentière
Tél. 04 74 70 00 82

BOULANGERIE
PÂTISSERIE
SNACKING

Votre nouveau magasin espaces verts

Colinet
Monts Jardin Service

5 place de la Liberté
69850 St Martin en Haut
04 78 19 16 39

Choisissez votre énergie

Toujours proche de VOUS

153 Place du marché
69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
Tél : 09 74 50 32 08 *

Adapei 69
MÉTROPOLE DE LYON ET RHÔNE

Votre partenaire sous-traitance

Au carrefour entre Lyon et St Etienne, les ateliers « La GOUTTE D'OR » proposent notamment des services en :

- Menuiserie • Montage mécanique et électrique
- Conditionnement • Cartonnage • Espaces verts
- Démantèlement - recyclage • Couture

ESAT LA GOUTTE D'OR

245 chemin de la gare - 69610 Meys
Tél. : 04 74 26 61 26
CONTACT lagouttedor@adapei69.fr

Bâtiments et équipements (suite)

Rénovation énergétique du bâtiment de la bibliothèque et de la MJ

Depuis 2023, nous avons engagé un projet de rénovation énergétique du bâtiment comprenant la bibliothèque, la maison des jeunes et l'appartement de secours de la commune.

Ce bâtiment fut à l'origine l'école privée de Meys (école des filles). La date de construction de ce bâtiment n'est pas connue : celle-ci est comprise entre la fin du XIX^e siècle, suite au déménagement de l'école des filles (initialement située à l'emplacement de l'ancienne école publique) et le milieu du XX^e siècle.

Dans les années 1960, le logement de secours existant fut créé. C'était le logement du gardien de l'école.

Suite à la fermeture de l'école privée au début des années 1990, un bail emphytéotique de 35 ans est réalisé entre la commune et le diocèse de Lyon. Cela amena à la réalisation de divers travaux au cours des années 1990 :

- Une **extension** est construite sur la partie Nord. Cette extension est un espace dédié aux services techniques de la commune (espace de stockage avec sanitaires et douche).
- Une **réfection de la toiture**, tuilée.
- En 1997, des **travaux** furent effectués pour accueillir la Maison des Jeunes (MJ) en rez-de-jardin.



En 2006, la commune entreprit de nouveaux travaux. Ces derniers furent réalisés sur la partie rez-de-chaussée, correspondant à l'espace "bibliothèque" actuel, précédemment située dans le presbytère en 2001 ("Maison Mangini", place Mangini).

De plus :

- La **cour extérieure Ouest** a été **surélevée** (cour bibliothèque, création d'une dalle béton avec traitement des eaux pluviales sur cette surface).
- Un **auvent** a été **rajouté** sur l'ensemble du renforcement de la façade Ouest.
- Une **chambre** a aussi été **rajoutée au logement existant** durant cette période, tout comme le changement des menuiseries du logement existant.

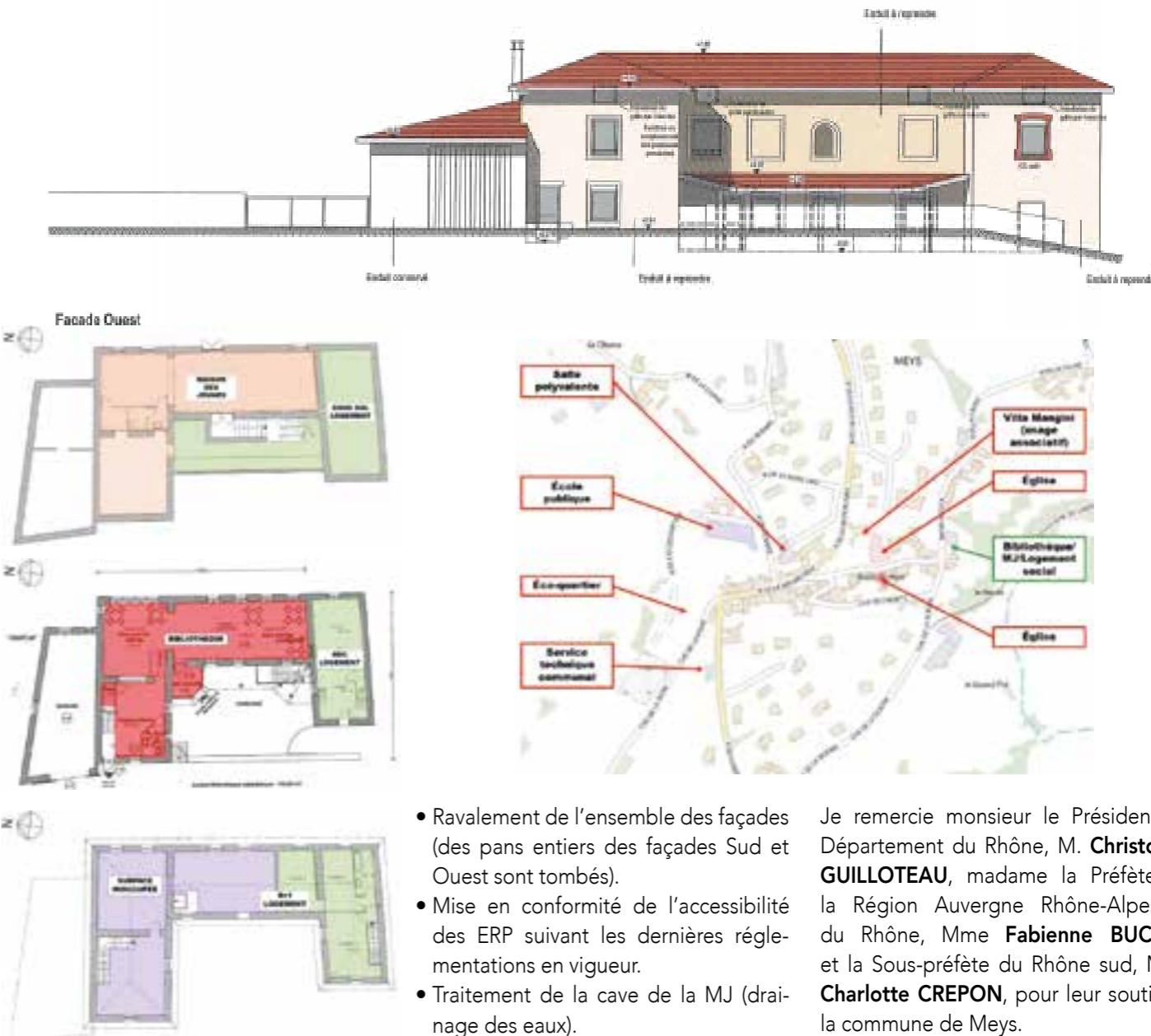
La commune de Meys a acheté l'ensemble du bâtiment, au diocèse, en septembre 2022.

Ayant une convention de suivi énergétique de tous nos bâtiments publics avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, Yves BESNARD, notre conseiller du Parc Éco Habitat, nous a alertés sur les très fortes consommations d'électricité et de chauffage de ce bâtiment. Et malgré la bonne isolation de la bibliothèque, nous avons pu constater que la maison des jeunes et l'appartement de secours étaient énergivores.

Nous avons donc pris la décision en 2023 d'engager un **programme de rénovation énergétique du bâtiment** et nous avons demandé à M. Joël SEON de Ste-Foy-l'Argentière, économiste de la construction, de nous faire un chiffrage approximatif des travaux à engager.

En 2024, nous avons fait appel à l'Agence Technique Départementale (ATD), représentée par M. Clément DELOBRE, ingénieur bâtiments du département, pour mener une étude d'opportunité, monter un dossier d'appel d'offre pour recruter un maître d'œuvre et nous accompagner dans ce recrutement. Après analyse des offres, **nous avons retenu le mieux-disant : l'équipe de l'architecte DPLG M. Jérôme NEEL et l'économiste Joël SEON.**

Nous en sommes actuellement à la phase Avant-Projet (AVP) et la **démolition interne du logement devrait démarre le 1^{er} décembre 2025**. Le planning fait état d'une fin du projet sur le 2^e semestre 2026.



Le détail des travaux envisagés est le suivant :

- Isolation du logement existant.
- Remplacement de la chaudière (production chauffage ERP et ECS MJ).
- Remplacement des équipements de traitement d'air (MJ, bibliothèque, logement existant).
- Reprise de l'isolation au R+1 (avec au préalable un diagnostic du plancher existant et la création d'un plateau technique).
- Changement des menuiseries extérieures dont certaines sont en simple vitrage.

• Ravalement de l'ensemble des façades (des pans entiers des façades Sud et Ouest sont tombés).

• Mise en conformité de l'accessibilité des ERP suivant les dernières réglementations en vigueur.

• Traitement de la cave de la MJ (drainage des eaux).

• Mise en conformité avec les normes en vigueur pour l'ensemble des différentes installations techniques (notamment le logement, isolation avec dépose/repose et travaux de finitions).

Pour ces travaux importants, nous avons obtenu des **subventions** conséquentes :

- du Fonds vert, accordée par madame la Préfète du Rhône,
- des fonds du dispositif des appels à projets du Conseil Départemental.

Je remercie monsieur le Président du Département du Rhône, M. Christophe GUILLOTEAU, madame la Préfète de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Rhône, Mme Fabienne BUCCIO, et la Sous-préfète du Rhône sud, Mme Charlotte CREPON, pour leur soutien à la commune de Meys.

Nous nous excusons auprès des responsables et des utilisateurs de la bibliothèque et de la MJ pour les jours de travaux pendant lesquels ils ne pourront plus jouir de leurs locaux.

Philippe GARNIER
Maire



Bâtiments et équipements (suite)

Réserve foncière de la commune

En 2025, la **maison de Mme PUPIER**, au centre du village, a été mise en vente. C'est une très bonne décision de la famille pour éviter que ce bâtiment ne se dégrade rapidement.

La municipalité, qui cherche à redynamiser le centre bourg du village, notamment en favorisant l'installation de nouveaux commerces, a réagi rapidement pour se positionner sur le rachat de la maison.

Cette maison, en bon état, a tout le potentiel pour s'ouvrir sur la place Mangini au niveau du rez-de-chaussée, en intégrant le garage attenant, et ainsi proposer une **belle surface commerciale** qui serait attrayante et permettrait un bel achalandage.

Un **logement de fonction** peut être imaginé à l'étage, un garage dans l'appentis indépendant au sud de la maison peut servir de **garage** et le sous-sol, ouvert également au sud, peut servir d'**entrepot**.

C'est pour ces raisons que la municipalité a acheté le bâtiment pour en faire de la réserve foncière, le temps de l'aménager pour un nouveau commerce.

Afin de ne pas grever son budget ou faire de l'emprunt, la commune a demandé à l'EPORA (Etablissement Public foncier



de l'Ouest Rhône-Alpes) de porter le projet. De ce fait, l'EPORA s'est porté acquéreur au nom de la commune, a financé cet achat, et laisse 4 ans à la commune pour monter un **projet qui aboutira à la restauration de la maison et son aménagement en commerce**.

Ce n'est que le début de la rénovation et la revitalisation de notre centre du village qui intégrera également la future mairie dans la maison Mangini, la requalification de la place Mangini et les aménagements futurs autour du restaurant "Les Moissons", tout cela étant inscrit dans notre plan guide.

Philippe GARNIER
Maire

POUR INFO

Recherche ou vente de logements

Toutes les personnes qui recherchent un logement sur Meys sont priées de se faire connaître en Mairie. Nous sommes très souvent sollicités par les propriétaires, bailleurs sociaux et pouvons vous mettre en relation pour faciliter vos recherches.

DEUX FLEUVES RHÔNE HABITAT (anciennement **OPAC du Rhône**) nous demande également régulièrement si nous connaissons des personnes en recherche de logement. N'hésitez pas à vous rendre sur leur site internet pour faire une demande, ou renouveler vos demandes : <http://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

Vous pouvez aussi faire votre demande de logement en imprimant le formulaire Cerfa ou en le récupérant auprès de l'agence de tarare, de notre siège social. Ce formulaire sera à déposer avec la copie de la carte d'identité du demandeur principal ou de son titre de séjour auprès de n'importe quel guichet enregistreur.

Et vous, les propriétaires qui cherchez à louer ou à vendre votre bien, n'hésitez pas à nous prévenir pour que nous puissions informer les personnes qui recherchent un logement.

Voirie

Chemins piétonniers

Au printemps, nous avons achevé le chemin piétonnier au-dessus du centre technique, balisé par des éclairages publics, passant par la pergola (lieu de détente et de repos) et rejoignant la résidence du puits de la Motte. Un chemin qui se poursuit dans l'écoquartier, qui arrive à l'école, débouche sur la **rue de Renard** et la salle polyvalente, reliant ainsi le centre du village.

L'objectif du conseil municipal est de réaliser un **maillage piétonnier complet du centre bourg** facilitant ainsi une **circulation piétonne courte, rapide et sécurisée**, permettant de laisser sa voiture au garage pour les déplacements courts, sans perdre de temps.

Désormais, il fallait continuer notre travail et réaliser les cheminements piétons que nous avions planifiés au plan guide.

Avant d'exécuter ces projets, nous devions faire en amont un travail de géomètre (relevés topographiques et altimétries) ainsi que des achats et des échanges de terrains chez le notaire.

Nous avons ensuite consulté et choisi **2 entreprises locales** pour réaliser les travaux. Le code des marchés publics nous



permet d'utiliser une procédure simplifiée par demande de devis. **Ce sont l'établissement Hervé BOUCHUT pour la partie travaux publics et Vincent CASSAGNES PAYSAGES pour les travaux paysagers**.

Le **premier chemin** débute au parking de la bibliothèque et monte jusqu'à la rue du lotissement "Les Sources" en passant le long du beau jardin de M et Mme JASSERAND. La montée est abrupte et nécessite au minimum 65 marches (plateaux en chêne de 1m50) avec 5 paliers en légère déclivité pour adoucir la montée. Les 2 entreprises ont commencé les travaux début novembre 2025.

Le **second chemin** piétonnier qui suit, commence au fond du lotissement "Les Sources", après l'aire de retournement, et passe par le talweg (zone naturelle protégée de gestion des eaux pluviales) que la commune a acheté il y a quelques années. Ce terrain est occupé par les chevaux de M. Gilles CHARBONNIER et ceux-ci entretiennent la parcelle. Nous passons simplement en bordure, le long du lotissement, pour déboucher sur la bande enherbée, dans le virage de la rue de la République, et nous rejoignons le chemin piétonnier qui monte sur le haut et arrive au city-stade. Un raccourci qui permettra aux piétons d'éviter le passage au bord de la RD71 (rue de la République), tracé toujours dangereux



pour des personnes à pied montant sur les talus le long d'une route départementale.

Le **troisième chemin** piétonnier qui va être fait a nécessité un échange de terrain avec le Gaec des Hurieux. Il faut savoir que le chemin communal passe depuis toujours au beau milieu du siège d'exploitation de la ferme. Une grosse contrainte et une forte responsabilité pour l'exploitation agricole de MM. Damien MAUGE et Patrick BLANCHARD. Il y a déjà quelques années, ils nous avaient demandé de remédier à ce problème récurrent. C'était même devenu très dangereux avec la circulation anarchique des quads, mêlée au trafic journalier des engins agricoles. Il fallait donc trouver une solution satisfaisante.

L'échange consiste à ce que la commune abandonne le chemin traversant de la ferme passant au milieu de l'exploitation et, en contrepartie, acquiert une bordure de terrain d'environ 2 mètres de large le long de la RD71 (route de Haute-Rivoire). La création de ce nouveau chemin permet de contourner la ferme et offre un passage sécurisé pour les piétons. À noter que le Gaec des Hurieux prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Dans ce projet gagnant/gagnant, je pense que tout le monde y trouve son compte : l'exploitation qui peut circuler librement et aménager ses bâtiments agricoles, les marcheurs qui auront leur propre cheminement sans contrainte et la commune qui crée un nouveau cheminement piétonnier, au-dessus de la route, agréable, sécurisé pour tous et avec une belle vue sur les Monts du Lyonnais.

Je vous souhaite à tous une très belle nouvelle année et surtout une très bonne santé pour 2026.



Voirie (suite)

Travaux divers

Concernant la voirie, nous avons, l'année dernière, consacré notre budget de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais dans l'**aménagement du centre bourg** avec une enveloppe d'environ 40 000 €.

Il a fallu également refaire en urgence le **chemin de Potiou** qui était en très mauvais état sur une longueur de 120 ml env. L'entreprise EIFFAGE a été missionnée par la Communauté de Communes pour réaliser les travaux. Ceux-ci ont eu lieu en fin d'année 2024.

Cette année, suite au budget et aux travaux réalisés l'année dernière, nous avons seulement réalisé une petite campagne de **PATA** sur le chemin du Clos et sur le chemin du Bessenay.

Une urgence est également survenue sur le **pont des Hurieux** entre Meys et Haute-Rivoire. Les berges et enrochements de ce dernier ont été fortement dégradés par les intempéries ces dernières années, ce qui entraîne une détérioration du pont. Avant d'avoir de gros



travaux et donc de grosses dépenses, nous avons décidé avec la Commune de Haute-Rivoire de refaire les enrochements en amont et aval de ce pont.



En accord avec les propriétaires riverains, nous avons demandé à la Communauté de Communes de chiffrer ces travaux par l'intermédiaire du pôle Voirie. Le montant de ces travaux a été chiffré à 16 219 € HT à se partager avec la Commune de Haute-Rivoire. Avec l'aide du pôle Voirie et du syndicat de rivière (le



SMAELT) qui nous ont aidés dans toutes les démarches, notamment le dossier de loi sur l'eau (dossier assez lourd qu'ils ont réalisé), les travaux ont eu lieu en octobre.

Dernière petite information, un **chantier d'enfouissement de deux lignes haute tension électrique** va commencer cette fin d'année. Ce chantier devrait finir fin 2026 et c'est l'entreprise CEGELEC qui a été choisie par ENEDIS pour réaliser ces travaux. Il s'agit de rajouter deux lignes électriques entre Chazelles-sur-Lyon et Souzy en passant par Meys et Haute-Rivoire afin de renforcer nos lignes existantes et ainsi éviter des coupures, notamment sur les fins de réseaux lors de gros besoin. Il devrait donc y avoir des petites perturbations sur les chemins publics de ces deux secteurs.

Le premier concerne les hameaux de La Gagère et de La Buissonne. Le deuxième concerne les hameaux de La Gagère, Le Chaninat, Les Chatelaines, Les Perrières, Lajay, Le Granjon, Le Baronnier, Les Gouttes, Le Venet, Matioche et Le Périar. L'entreprise CEGELEC s'est engagée à nous prévenir préalablement sur les zones concernées par les travaux afin de prévenir les riverains et éviter au maximum les gênes de circulation.

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux ainsi qu'une bonne année pour 2026.

Fabien PROTIERE
Adjoint à la Voirie

CABINET DENTON

Géomètre Expert DPLG

Bornage amiable - Division foncière - Topographie
Lotissement - V.R.D.
Aménagement rural et urbain - Relevé intérieur

34 Route de l'Argentière 69610 STE FOY L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 05 46 - Mail : denton.geometre@orange.fr

Rue Symphorien Champier 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE
Tél. 04 78 48 40 85

NOALLY

Courants Forts et Faibles
Climatisation – Aérothermie
Installation photovoltaïque

Z.I. Montalègre – 14 Rue Claude Brosse
42140 CHAZELLES SUR LYON
Tél. 04 77 54 93 78
Mail : contact@noally.fr

Venet

Le voyage, votre passion
4, route du Col 69850 Duerne
Tél. 04 78 48 61 68
contact@venet-voyages.com
venet-voyages.com

Le CCAS

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est une commission communale. Philippe GARNIER, Maire, en est le Président et Thérèse MURIGNEUX la Vice-présidente. 3 autres membres du conseil municipal le composent ainsi que 5 autres personnes représentantes d'associations à caractère social de la société civile.

Le CCAS se réunit au moins 4 fois par an et intervient dans les domaines suivants :

- **l'instruction d'activités à caractère social et solidaire,**
- **le soutien aux personnes en difficultés**, qui peut aller jusqu'à des aides financières directes (chèque énergie complémentaire, bons alimentaires, adaptation du logement pour les personnes handicapées...),
- **la vigilance auprès des personnes isolées** (canicule, grands froids, périodes de confinement, transport solidaire...),
- **les relations avec les organismes sociaux** (ADMR, MDR, associations caritatives, CIAS...),
- **le soutien financier des associations caritatives,**
- **la gestion des biens du CCAS.**

Les membres du CCAS remercient les personnes qui organisent une quête en faveur du CCAS lors des mariages en mairie.

Le **repas** de cette année 2025 s'est déroulé le **samedi 18 octobre** avec 40 bénéficiaires, 9 membres bénévoles du

CCAS, et 2 jeunes qui sont venues nous aider pour le service, et partager un moment convivial avec nos anciens. Merci beaucoup à elles de prendre de leur temps pour partager ce moment convivial avec nos anciens.

C'est le **restaurant "Les Moissons"** qui a confectionné le repas. L'ambiance musicale était assurée à l'accordéon et plusieurs personnes ont pu danser sans retenue.

Les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu assister à cette journée festive se voient remettre un colis de Noël en fin d'année. Le repas du mois d'octobre est un moment convivial, de partage, de rencontre et les membres du CCAS souhaitent qu'un maximum de personnes se mobilisent pour y participer.

Tous les membres du CCAS vous souhaitent une très bonne année et surtout une très bonne santé pour 2026.

Les membres du CCAS



Vos interlocuteurs, membres du CCAS
Philippe GARNIER (Président)
Thérèse MURIGNEUX (Vice-présidente)
Magali CHIRAT
Catherine DEPIERRE
Thérèse GARIN
Valérie GARNIER
Cyril MURIGNEUX
Lucette RIVOLIER
Anne-Marie VENET
Monique SANZ



Fleurissement

L'équipe du fleurissement : un engagement pour embellir notre village

Cette année encore, l'équipe de fleurissement s'est pleinement investie pour **embellir notre commune** et offrir à chacun un **cadre de vie agréable et coloré**. Malgré des **conditions climatiques particulièrement difficiles**, marquées par de fortes chaleurs et des périodes de sécheresse, nos **agents techniques** ont assuré avec rigueur et constance **l'arrosage et l'entretien des massifs**, tandis que plusieurs **bénévoles** sont venus prêter



main-forte lors des **plantations** et du **fleurissement saisonnier**. Leur implication et leur enthousiasme méritent d'être salués.

À la suite des **travaux de la rue de la République**, de **nouvelles plantations** ont également été réalisées par les paysagistes de **Vincent CASSAGNES** afin d'apporter une touche de renouveau et d'harmonie à cette artère centrale du village.



Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes engagées, qu'elles soient professionnelles ou bénévoles, pour leur contribution à l'embellissement de notre cadre de vie.

Si vous souhaitez, vous aussi, participer à cette belle aventure collective et **rejoindre l'équipe de fleurissement**, vous serez les bienvenus !

Thérèse MURIGNEUX et Thérèse GARIN, Conseillères municipales



Urbanisme

Révision du PLU

La commune de Meys a souhaité réviser son PLU (Plan Local de l'Urbanisme) qui avait été élaboré de 2010 à 2013 et approuvé en février 2014. Pour ce faire, le conseil municipal a délibéré pour prescrire la révision du PLU de la commune de Meys le 24 octobre 2022 à 19h30.

Pendant 2 ans et demi, de nombreuses réunions de travail ont été réalisées avec le bureau d'étude **LATITUDE** de Sain Bel, chargé de l'élaboration de cette révision, et les élus en tenant compte des contraintes réglementaires, des différentes lois empilées depuis 2014, des souhaits politiques des élus pour l'aménagement du territoire et des demandes spécifiques des habitants de la commune.

À la suite de ce travail important, avec différentes étapes comme le vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durable entre autres, il a été décidé de partager les visions à inscrire dans ce nouveau PLU.

Pour cela, nous avons organisé une **réunion avec les personnes publiques associées au projet** (État, chambres de commerce, d'industrie, d'agriculture, Département, SCOT, CCMDL, communes alentours...) le **jeudi 18 septembre 2025 à 15h30**. Ce fut l'occasion de nombreux échanges et l'occasion de nous reprendre sur un certain nombre de sujets comme le nombre de changements de destination que nous avons proposé,



APARTÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENTS
au total environ 53 logements

Type de foncier	Surface de foncier	Nombre de logements	Type de foncier
Terrain résidentiel isolé, une maison dans une parcelle en contiguïté à partir de 1000 m² jusqu'à 10000 m² de foncier pour logement résidentiel connexe	0,0 ha	2	Individuel
Division parcellaire potentiellement divisée avec réalisation d'un ou plusieurs lots de 400 m² d'au moins 100 m² de foncier par logement	0,6 ha	10	Individuel
Zone chemin Haut	0,3 ha	9	Intermédiaire
Zone ancienne scierie	0,2 ha en PLU	8	Intermédiaire
Zone entrée sud Bourg	0,2 ha	8	Intermédiaire
Total sols non résidentiels urbains	2,0	42	

22,6% d'habitat individuel isolé : compatible avec le SCOT qui prévoit un maximum de 30%.

Nous avons également organisé une **réunion publique le jeudi 18 septembre 2025 à 18h30** (les questions et remarques en réunion publique ont principalement porté sur les possibilités de changement de destination en zones A et N, les aménagements de parcours piétonniers depuis la RD389).

Et finalement nous avons arrêté le projet de PLU le 14 octobre 2025 à 19h30 et diffusé tous les documents sur le site de la commune par le lien "meys.fr" rubrique "consultation du dossier PLU".

Les personnes publiques associées ont 3 mois pour nous faire leurs dernières remarques et pendant ce temps, nous organisons une enquête publique entre décembre 2025 et janvier 2026. À l'heure de l'écriture de cet article, nous n'avons pas encore le nom du commissaire enquêteur ni sa période d'intervention mais nous communiquerons dès que nous aurons l'information.

Nous approuverons le nouveau PLU en février 2026.

Urbanisme (suite)

OAP de la Chana

En 2022, la municipalité, consciente d'un déficit de logements sur la commune depuis plusieurs années, a lancé un appel aux propriétaires fonciers pour acquérir du terrain afin de prévoir de nouveaux logements. L'indivision DUBOEUF a répondu favorablement pour céder un tènement de 1 ha à la commune pour subvenir aux besoins de constructions de celle-ci. Et nous les en remercions.

Forte de son expérience acquise lors de l'élaboration et de l'approbation de son PLU en 2014, des problématiques rencontrées dans la définition, puis dans la mise en œuvre de ses OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) et du bilan insatisfaisant du passage à la réalisation, ou non, de ces OAP, la commune a souhaité revoir sa façon de définir les OAP en prenant en compte la qualité des sols, l'orientation des futurs bâtiments, leur intégration dans l'environnement proche et lointain, l'optimisation des surfaces circulables, tout en associant une équipe d'experts en urbanisme et des instances de référence comme le CAUE du Rhône, le SCOT, le Parc Éco Habitat des Monts du Lyonnais et la DDT du Rhône.

La réalisation de cette étude d'OAP a été innovante dans sa façon d'être abordée et étudiée, dans sa façon de confronter différents points de vue ayant tous pour objectif de proposer une méthodologie reproductive pour des aménagements ambitieux en sobriété foncière, respectueux des fonctionnalités écologiques, arborant des obligations de sobriété énergétiques et écologiques, favorisant les déplacements en mode doux et favorisant des habitats agréables à vivre.

Nous avons commencé par étudier les particularités de la parcelle concernée. Celle-ci est traversée par un talweg, sa

topographie est importante, elle offre une vue privilégiée sur le grand paysage, elle se situe à proximité d'une ligne de crête, elle possède une co-visibilité avec les paysages qui lui font face et elle est entourée de maisons pavillonnaires peu qualitatives.

Au niveau de la typologie des logements, il a été décidé de mixer individuel et intermédiaire, cela permet de dédensifier les aménagements en s'étendant vers l'ouest. Une opération de petites unités de logements intermédiaires est aussi prévue. La création de logements collectifs ne correspond pas au contexte de hameau dans lequel se situe la parcelle. Un habitat individuel groupé est envisageable à condition que des porosités soient créées afin de ne pas bâtrir un front de rue trop urbain et de laisser des percées sur la vue.

Il a été décidé de proscrire la création d'une voirie dans la pente et de se

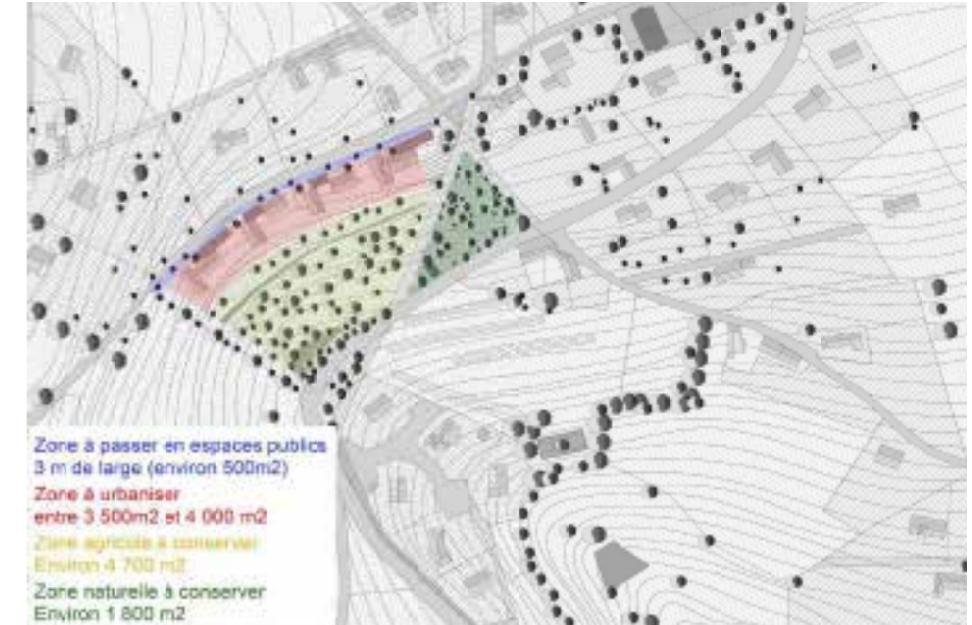
limiter à la voirie existante qui pourra néanmoins être réaménagée. Il a été proposé la possibilité de regrouper certains stationnements au même endroit, et proposé que des abris voiture pourraient suffire et éviter la création de garages.

La zone de circulation, sur le haut de la parcelle sera d'environ 500 m², celle accueillant les nouvelles constructions d'environ 4 000 m² et les 6 000 m² restant seront mis en protection avec implantation de haies, noues, avec régulation des eaux pluviales et de la biodiversité. Cette OAP a fait l'objet d'une maquette présentée au conseil municipal qui l'a validée pour l'intégrer au PLU. Nous espérons qu'une opération immobilière exemplaire verra le jour dans les années à venir.



Philippe GARNIER
Maire

Schéma des différents types de zones de l'OAP



Le site - Vue aérienne rapprochée





Urbanisme (suite)

OAP de densification

Depuis l'adoption de la **loi Climat et Résilience** en août 2021, le cadre législatif de l'aménagement du territoire a profondément évolué sous l'impulsion de l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Cette ambition implique une **réduction drastique de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**, et place la sobriété foncière au cœur des politiques d'urbanisme. Concrètement, la loi impose une réduction de moitié de l'artificialisation entre 2021 et 2031, par rapport à la décennie précédente, avant d'atteindre un solde nul à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, les collectivités sont appelées à repenser leur stratégie d'urbanisation, notamment en redonnant de la valeur aux espaces déjà urbanisés, à travers des démarches de densification douce, de renouvellement urbain et de recyclage foncier. Pour les communes rurales et les villages, la mise en œuvre de la loi ZAN représente à la fois un défi et une opportunité : défi, car **les marges de développement paraissent fortement contraintes, opportunité, car elle**



invite à concevoir une urbanisation plus qualitative, intégrée et cohérente avec l'identité territoriale.

La loi ZAN a suscité des inquiétudes légitimes, notamment de la part des petites communes, confrontées à des besoins de logements et de dynamisation démographique, mais souvent exclues des grands projets urbains métropolitains. Ces inquiétudes ont conduit à l'adoption en juillet 2023 d'une loi dite "ZAN 2", qui clarifie les modalités d'application et accorde une plus grande souplesse, notamment par la mise en place d'un compte foncier communal et d'un droit

à artificialiser résiduel pour les projets locaux d'intérêt général. Cette évolution offre une marge de manœuvre nouvelle aux communes rurales, à condition de démontrer une stratégie foncière raisonnée et conforme aux objectifs régionaux (SRADDET).

Dans ce cadre, une OAP de densification apparaît comme un outil-clé. Elle permet de traduire localement les ambitions nationales, tout en tenant compte des spécificités architecturales, patrimoniales et paysagères du village. Elle vise à valoriser les dents creuses, les friches, les espaces sous-occupés, tout en maintenant une cohérence avec la trame bâtie existante.

Pour l'urbaniste comme pour l'architecte, il s'agit de concevoir un développement maîtrisé, respectueux du cadre de vie, tout en assurant une intensification mesurée capable de répondre aux besoins en logements, services et mobilités de demain.

Dans ce cadre, la commune de Meys a fait appel au **bureau d'étude Latitude** afin de l'accompagner dans la



modification de son PLU, notamment pour répondre aux enjeux du ZAN. Elle a également sollicité l'**Atelier de Montrottier** pour l'aider à passer du cadre réglementaire à la **formalisation concrète d'orientations urbaines, paysagères et architecturales**, à travers des exemples et des études de faisabilité qui seront intégrés au PLU modifié. L'objectif est de mieux accompagner les porteurs

de projets, mais aussi de faciliter l'aide à l'instruction pour la commune et les instructeurs des droits des sols en charge de Meys. C'est pourquoi la municipalité de Meys a fait réaliser une **OAP de densification** qu'elle a travaillée avec la DDT, le CAUE du Rhône, le SCOT des Monts du Lyonnais et l'Atelier de Montrottier. Cette OAP, innovante en termes de définition

d'aménagement du territoire et **remarquable de par la volonté des élus dans la recherche de la qualité de ses outils au service de la population**, est intégrée dans le dossier de la révision du PLU.

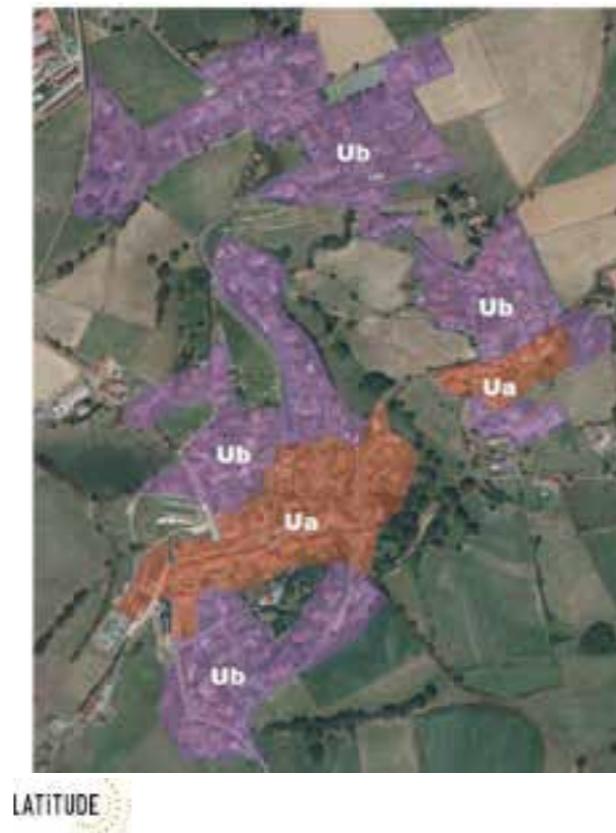
Philippe GARNIER
Maire

Typologies :

- **densification en front de rue**
- **Densification en fond de jardin**
- **Densification par artificialisation (dents creuses)**
- **Densification par changement de destination**
- **Densification par reconfiguration**

OAP THÉMATIQUE DENSIFICATION

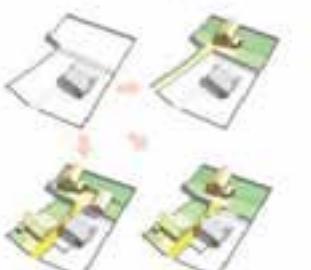
Objectif : encadrer la qualité urbaine en cas de densification



LATITUDE

Principes d'urbanisation :

- Privilégier les accès existants ; éviter l'arrachage de haies ou d'arbres.
- Favoriser les accès partagés ou mutualisés entre logements sur une même parcelle.
- Utiliser des matériaux perméables pour les accès (pas de voirie imperméable).
- Limiter la création de voirie intérieure ; accès depuis la rue uniquement.
- Clôtures végétales (haies vivantes ou mixtes) en limite de rue ; murets bas possibles selon le contexte.
- Faîtiage aligné avec les bâtiments voisins pour une cohérence de silhouettes.
- Toitures simples, adaptées au gisement local (deux pines en général).
- Garages ou atelier voiture intégrés au volume principal ou en second plan.
- Prévoir la possibilité d'une densification future si la configuration le permet.
- Typologie privilégiée : maison individuelle compacte.



Différence schématique d'une opération de densification en fond de jardin

Producteur de plants maraîchers
Vente aux professionnels et particuliers

MEYS PLANTS

Jérémie BAZIN - 04 78 35 79 33 - 06 62 66 95 65
bazin.jeremy@yahoo.fr / wwwmeysplants.com
145 impasse de la ZA Gagère - 69610 Meys

TRAVAUX PUBLICS
Terrassements - VSD
Aménagement non-collectif

BOUCHUT Hervé
105, Chemin de Matiche
69610 MEYS
bouchut.herve.sp@wanadoo.fr
06 84 18 35 90
04 74 26 65 89

TRANSPORTS MATERIAUX
Vente au détail sur dépôt

Enfance et jeunesse

Accueil de loisirs du 21 au 25 juillet à Meys

Pendant cette semaine, une vingtaine d'enfants de 4 à 12 ans ont eu l'opportunité de **voyer dans le temps** et de **découvrir la vie au Moyen-Âge** !

Sous la houlette de Jean-Noël, ils ont pu s'essayer aux joutes et résoudre des énigmes tout en s'amusant.

Ils ont aussi plongé dans l'histoire du Meys d'antan en réalisant un **rallye photo** avec l'aide de Daniel BESSON de l'association Histoire et Patrimoine, qui leur a partagé de nombreuses anecdotes fascinantes sur les ruines médiévales de leur village.

Les enfants ont laissé libre cours à leur créativité en devenant de véritables bâtisseurs de châteaux forts en découplant et créant des vitraux pour leurs châteaux en carton. Et bien sûr, ils ont participé à plusieurs épreuves pour obtenir leur Brevet d'Écuyer !



Mission accomplie avec succès, pour la grande joie du chevalier de Meys !

Emilie DALL
(directrice de l'accueil de loisirs)
en partenariat avec
Anaïs PROTIERE,
Lucie KAULFUSS,
Caroline MURIGNEUX et Sabrina MOULIN (mamans bénévoles)



Ecole

L'école compte cette année **61 élèves** répartis sur 3 classes :

L'équipe enseignante est composée de :
• Stéphanie CROZIER en classe de PS-MS-GS (19 élèves),

• Stéphanie GOY en classe de CP-CE1 (19 élèves),

• Aurélie PITAVAL en classe de CE2-CM1-CM2 (23 élèves),

• Clélia BORGY effectue les compléments de temps partiel en classe maternelle (le mardi) et CP-CE1 (le jeudi) Marion GUICHARD est l'ATSEM, mise à disposition par la mairie, de la classe maternelle et gère la garderie.

Nathalie RODRIGUEZ, AESH, est nommée 2 jours par semaine pour aider 2 élèves de l'école.

Afin de fédérer tous les élèves de l'école, de nombreux projets communs sont proposés.

Cette année, nous avons choisi **"le cirque"** comme fil conducteur, qui sera travaillé dans toutes les classes.

L'école a participé au projet la **"Semaine du Goût"** du 13 au 17 octobre 2025.

Toute cette semaine, des activités autour de ce thème ont été proposées dans chaque classe. Dans ce cadre, le restaurant "Les Moissons" de Meys a accueilli tous les élèves de l'école et leur a proposé un **atelier de confection de cookies**. Nous remercions vivement les restaurateurs pour leur investissement bénévole dans ce projet. Ils ont fait vivre aux élèves une matinée inoubliable.



Les élèves se sont aussi investis sur le projet **"La Grande Lessive"** avec une exposition d'œuvres sur le thème "Nuit et jour, réfléchir les lumières !" et sont toujours fiers de montrer leur talent artistique !

Comme chaque année, des délégués de classe ont été élus et auront pour mission de représenter tous les élèves et de construire un projet commun à toute l'école.

Par ailleurs, nous avons la chance d'être accueillis à la **bibliothèque**, plusieurs fois dans l'année, pour des prêts de livres et des animations de grande qualité.

Le 15 décembre, tous les élèves de l'école se sont rendus au cinéma de St-Martin-en-Haut dans le cadre du projet **"Fine et Cinou"**.

Enfin, le vendredi 19 décembre, une matinée autour de Noël a été proposée où nous avons eu la chance d'avoir la présence du Père Noël...

D'autres projets sont à venir :

- Projet **"cirque"**

- Projet **"échecs"** : intervention bénévole de Gilles ROUSSEAU auprès des CE2-CM1-CM2

- Projet **"initiation aux échecs"** intervention de Mme PILLOUD auprès des GS-CP

- **Chorale** d'école

- **Carnaval** de printemps : 21 mars

- Projet **"Le Printemps des Poètes"** : semaine de poésie à l'école

- Les élèves du CE1 au CM2 iront voir un **spectacle vivant** en mars

- Projet **"Non au harcèlement"**
- Projet **autour de l'alimentation** "de la graine à l'assiette" pour les classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2
- Participation au **"50 ans de la fête de la Batteuse"**

- **Voyage scolaire** pour la classe des CE2-CM1-CM2

L'équipe enseignante tient à remercier tout particulièrement le Sou des Écoles et les parents qui le font vivre. Sans leur mobilisation, nous ne pourrions pas financer les projets dont bénéficient tous les élèves.

Nous remercions aussi Gaëlle GOYET (animatrice de la bibliothèque) pour la qualité des animations qu'elle propose, Marion GUICHARD pour son professionnalisme dans son rôle d'ATSEM, M. ROUSSEAU et Mme PILLOUD pour leurs interventions bénévoles.

Par ailleurs, nous tenons à souligner le travail exceptionnel que font les agents de la mairie pour tous les petits travaux à l'école et nous les remercions pour leur disponibilité et leur capacité à toujours trouver des solutions.

Enfin, nous remercions l'ensemble des familles de l'école qui s'investissent activement auprès de leurs enfants.

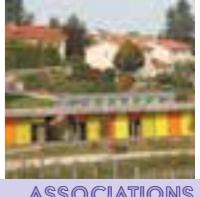
Nous vous souhaitons à tous, de belles fêtes de fin d'année.

Pour toutes nouvelles inscriptions, vous pouvez nous contacter par mail à ce.0690241@ac-lyon.fr.





ASSOCIATIONS



Liste des associations de Meys

ACTIVITÉ GYM SENIORS (non-associatif)	BONNIER Perrine - 07 62 54 23 44	42, rue Saint-Roch 42140 Chazelles-sur-Lyon pebonnier@laposte.net
AUVERGNATS DE MEYS	Mme PONTONNIER - 04 77 54 33 23	7 avenue du Forez 42140 Chazelles-sur-Lyon maryse.pillon@sfr.fr
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (non-associatif)	LARUE Marie-Françoise - 04 74 26 60 51	80, rue de l'Église - 69610 Meys bibliotheque.meys@cc-mdl.fr - mflarue@orange.fr
CANTINE LES P'TITS MARMITONS	BESSON Audrey - 06 27 32 53 34	140, chemin de la Scierie - 69610 Meys cantinemeyes@gmail.com - audreybesson@orange.fr
CHASSE COMMUNALE	PONCET Richard - 06 47 73 94 45	8, lot. Les Sources Sud - 69610 Meys chasse.communale.meys@gmail.com / ritch42@hotmail.com
CHASSE DU SORLIN	MAUVERNAY Philippe - 06 45 10 98 62	362, chemin de Lajay - 69610 Meys philippemauvernay@orange.fr
CLASSE EN 6	MOULIN Arthur - 06 13 49 92 33	280, chemin de la Scierie - 69610 Meys
CLUB DE L'AMITIÉ	JASSERAND Laurence - 06 04 47 49 80	4, place Ronde - 69610 Meys jasserandm@gmail.com
COMITÉ DE LA BATTEUSE	JOASSARD Nicolas - 06 78 44 97 98 MARTIN Bernadette - 06 85 45 34 49	280, route de Grézieu - 69610 Meys - nicolas.joassard@gmail.com Rue de la République - 69610 Meys - meysmartin56@gmail.com
FNACA et ANCIENS COMBATTANTS	COMMARMOND Robert - 06 25 92 06 63	170, chemin de la Scierie - 69610 Meys robert.commarmond@orange.fr
FOOTBALL CLUB MEYS GRÉZIEU (FCMG)	MONNOT Jocelyn - 06 66 31 25 25	560530@laurafoot.net
HISTOIRE ET PATRIMOINE	BESSON Daniel - 04 78 44 14 01	Chemin de la Côte Champier - 69440 Mornant dan.besson@free.fr
HORS TENSION	MIFSUD Eva - 06 50 80 93 96	3, place Mangini - 69610 Meys contact@eva-mifsud.com
LES CO'MEYS'DIENS	DEPIERRE Catherine - 04 74 26 64 35	1, chemin des Horts - 69610 Meys catdiddip@live.fr
MEYSMOIRE INTERCLASSES	MURIGNEUX Thomas - 07 82 38 49 62	430, chemin du Bosquet - 69610 Meys thomas.murigneux93@gmail.com
MEYSRISTÈME	BASSET Clara - 06 28 67 48 61	64, impasse de la Croix - 69610 Meys meysristeme@gmail.com
ASSOCIATION PAROISSIALE	VERISSEL Simone - 04 74 26 61 35	10, rue de Renard - 69610 Meys verisselpaul@yahoo.fr
ASSOCIATION POPOPE	TEYSSIER Tony - 06 67 96 37 79	195, chemin du Granjon - 69610 Meys lafoliedescouleurs@outlook.fr - tony.teyssier@hotmail.fr
SOCIÉTÉ DE PÊCHE AAPM	BERGER Christian - 04 74 26 60 51 06 64 10 47 72 - 04 74 26 61 81	54, Grande Rue - 69610 Ste-Foy-l'Argentière bergerck8@gmail.com
SOCIÉTÉ DE PÊCHE représentant de Meys	MAUVERNAY Jean-Paul - 06 64 10 47 72	14, lot. Les Sources - 69610 Meys jeanpaul.mauvernay@bbox.fr
SOU DES ÉCOLES	CLOYE Jérémy - 06 78 58 30 49	405, chemin du Cougny - 69610 Meys soudescolemeys@gmail.com
SYNDICAT AGRICOLE	CHAPUIS Franck - 07 62 30 20 02	730 chemin du Cheval Mort - 69610 Meys chapuis@bbox.fr

Les P'tits Marmitons : une cantine conviviale au cœur de l'école

L'association Les P'tits Marmitons, soutenue par la mairie que nous remercions, assure la gestion de la cantine scolaire de l'école de Meys. Elle est pilotée par des **parents bénévoles** engagés, et fonctionne grâce à l'implication précieuse d'**Odile** (salariée par la Mairie), cantinière fidèle au poste depuis de nombreuses années, ainsi que **deux nouvelles recrues cette année, Agnès** (salariée par la Mairie) et **Sandra** (salariée par le GELF), venues compléter l'équipe avec enthousiasme, sans oublier le soutien de **bénévoles** pour prêter main forte.

Les repas sont fournis par le prestataire **API**, et les retours des enfants sont globalement positifs ; un bon indicateur de satisfaction pour petits et grands gourmands !



Autant de missions menées avec sérieux... et toujours dans la convivialité !

Membres de l'association :

Angélique BOINON,
Nadège BOISSERANC,
Lydie DUBOEUF, Clémentine GUÉROU,
Marina HOSPITAL, Emilie JOASSARD,
Noémie PROTIERE, Amélie RONDY.

Bureau :

Secrétaire : Andréa JEAN SAINT MAGNE
Trésorière : Aurélie DUBOIS-SELEK
Vice-présidente : Claire AFFOUARD
Présidente : Audrey BESSON



Rejoignez l'aventure !

L'association ne se limite pas à la cantine : elle fonctionne grâce à une équipe de parents bénévoles qui donnent de leur temps, de leur énergie... et de leur bonne humeur !

Leur rôle est essentiel : ils assurent une multitude de tâches indispensables au bon fonctionnement de la structure, notamment :

- **La gestion des présences et absences des enfants**
- **Le suivi du bien-être des enfants pendant les repas**
- **La facturation et le suivi administratif**
- **La relation avec les prestataires API et le GELF**
- **La coordination avec la mairie**
- **La collaboration avec l'école**
- **La gestion du personnel**

Nouveauté cette année : la mise en place du **bénévolat pendant le temps de repas**, sur le modèle d'autres communes des Monts du Lyonnais. Cette organisation est en cours de mise en place, et nous lançons un appel à tous les parents ou habitants de Meys désireux de donner un peu de leur temps, régulièrement ou ponctuellement, selon leurs disponibilités. **Toute aide est la bienvenue, on compte sur vous !**

Événements et moments forts



Un grand merci aux **Meysards** pour leur fidélité lors de notre traditionnelle **vente à emporter de choucroute**, qui a eu lieu le 11 octobre. Une fois de plus, vous avez répondu présent avec enthousiasme ! Notre **repas de fin d'année**, qui aura lieu le **jeudi 18 décembre**, est un **moment de partage, de joie et de bonne humeur**, pour les enfants, tout le personnel scolaire et les parents bénévoles.

Pour toute question ou pour nous rejoindre, **n'hésitez pas à nous contacter !**
cantinemeyes@gmail.com ou au **06 27 32 53 34**.



Ensemble, continuons à faire vivre une cantine à taille humaine, chaleureuse et conviviale, où il fait bon grandir.

L'association de la cantine Les P'tits Marmitons





Sou des Écoles

Qui sommes-nous ?

Une belle bande de **parents d'élèves bénévoles** qui s'activent toute l'année pour récolter les fonds nécessaires, afin de permettre la réalisation des projets scolaires et extra-scolaires. Par ces projets, on entend le financement des sorties scolaires, des classes découvertes, des intervenants... mais aussi l'acquisition de nouveaux matériels et jeux pour les classes et la cour.

Concrètement, cela donne quoi pour l'année scolaire 2024/2025 ?

L'an dernier, nos enfants ont pu se rendre au **cinéma**, dans le cadre du projet Fine et Cinou. Ils ont aussi participé au **spectacle "À la Porte**" proposé par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Un **autre spectacle en lien avec les contes** a pareillement été proposé à l'ensemble des élèves. Une **belle sortie de fin d'année** a pu être organisée pour les CE2/CM au **château** de Bouthéon et au **théâtre** d'Andrézieux-Bouthéon. Cette dernière découverte a d'ailleurs permis d'approfondir les connaissances en théâtre des enfants acquises durant l'année, grâce aux membres de la troupe de théâtre de Meys (Les Co'Meys'diens), venus donner de leur temps pour partager cet art magnifique. Les CP-CE1 ont fait une **sortie à l'opéra** et la classe de maternelles s'est, quant à elle, rendue au sein d'une **ferme pédagogique**. Pour clôturer l'année scolaire, une **sortie au**



cirque a été organisée pour tous les enfants de l'école. En plus du financement de certaines de ces sorties, le Sou des Écoles intervient pour prendre en charge le coût du transport, qui représente une part très importante dans les dépenses. Enfin, et pour soutenir l'imagination et la créativité des enfants, nous avons soutenu le projet **Kamishibaï** par la venue d'un intervenant sur une bonne partie de l'année scolaire.

Avant les vacances de Noël, **les enfants ont eu la joie de rencontrer le Père Noël** qui était venu avec une hotte remplie de surprises (un livre et un sachet de friandises par enfant, de même qu'un cadeau par classe). Au printemps, petits et grands ont profité de la **soirée du carnaval** dans une ambiance festive et musicale. Et bien sûr, avant les grandes vacances d'été, **un apéritif assorti de la traditionnelle tombola a été offert à toutes les familles**, suivi de l'incontournable **kermesse** !

Un moment convivial qui rassemble enfants, parents, grands-parents autour d'un bon repas, d'un verre... et qui est rythmé par une après-midi de jeux et d'animations.

Le premier week-end de novembre, se tient la célèbre **Marche des Meysanges**, qui rassemble habitants de Meys et des alentours, heureux de pouvoir découvrir ou redécouvrir notre belle campagne. Cette manifestation importante est réalisée grâce au dévouement des membres du Sou des Écoles, mais aussi de tous les parents, grands-parents d'élèves, sans qui, il ne serait pas possible de l'organiser. Le maintien de cette randonnée est primordial pour le soutien de tous les projets de l'école, pour l'épanouissement de nos enfants.

Qui compose le Sou ?

Les membres du bureau changent quelque peu en cette nouvelle année scolaire avec le

départ de Claudine TARDY, Secrétaire du Sou. Nous tenons d'ailleurs à la remercier chaleureusement pour tout le temps qu'elle a donné, sa bonne humeur et ses bons conseils. Désormais le bureau se compose de :

Jérémy CLOYE (Président)
Guillaume DENIS (Vice-Président)
Amélie LEFEVRE (Secrétaire)
Lucie KAULFUSS (Vice-Secrétaire)
Maryline FONTANIERE (Trésorière)
Emilie POMPEI (Vice-Trésorière)

Tout le travail effectué durant l'année scolaire ne serait pas possible sans les membres du Sou :
Mickaël MURIGNEUX,
Christelle BAPTISTA,
Harmonie DELVAL,
Gaëlle BERTHOLON,
Cyril BERTHOLON, Julien BONNARD,
Nathalie MINY-LAGOU.

Et pour la suite alors ?

Notre histoire continue grâce aux bonnes volontés des membres, mais aussi de tous les parents d'élèves, prêts à donner un peu de leur temps sur les grosses manifestations de l'année comme la Marche des Meysanges (en tenant un relais, en aidant à la préparation...) et la kermesse (en apportant un petit gâteau ou en aidant sur un stand de jeu par exemple). Sans le soutien des familles, nos enfants ne pourraient pas profiter de belles sorties, d'intervenants, ni avoir des jeux neufs. Grâce à l'investissement de chacun, la vie à l'école de nos enfants en devient plus épanouissante et riche en découvertes. Alors, de la part de nos enfants, **un grand MERCI à tous les parents !**

Et si vous aussi, cette aventure vous tente, vous êtes les bienvenus pour rejoindre notre joyeuse équipe du Sou !

Pour le Sou des Écoles
Lucie KAULFUSS

Meysristème

Une année 2025 placée sous le signe de la convivialité et du renouveau

L'année 2025 de la Maison des Jeunes s'est inscrite dans la continuité des précédentes : **un concentré de bonne humeur, de partage et de bienveillance**. Les activités et manifestations ont une fois de plus rencontré un franc succès, grâce à votre présence et votre soutien ! L'année a débuté le **16 mars** avec l'incontournable **soupe aux choux**, organisée comme toujours à la salle polyvalente. Un véritable moment de convivialité : près de **340 repas servis** et des Meyards ravis ! Le rendez-vous est déjà fixé pour la **prochaine édition, le dimanche 29 mars 2026**, au même endroit, avec la promesse d'une ambiance toute aussi gourmande.

En **mai 2025**, la MJ a renouvelé son **concours de pétanque** au stade de la Madone.

Pas moins de **78 doublettes** s'étaient affrontées jusqu'à la tombée de la nuit dans une ambiance toujours aussi conviviale.

En 2026, en revanche, le **concours est exceptionnellement suspendu**, en raison des travaux sur le site et de la **préparation des festivités des 30 ans de la Maison des Jeunes**.

Pour clore la saison, les adhérents se sont retrouvés en **juillet** pour un **week-end**

en Haute-Loire placé sous le signe de la détente : piscine, jeux, rires et barbecues au programme. Un **moment fort qui a permis de resserrer les liens** entre les générations de membres.

Et justement, ces **30 ans de la MJ** seront célébrés comme il se doit le **30 mai 2026** !

La journée commencera par une **activité commune** réunissant anciens et actuels adhérents, avant de se poursuivre avec une **soirée dansante ouverte à tous**.

Pour toute information ou inscription, n'hésitez pas à nous contacter au **06 49 51 00 60** ou par mail à **meysristeme@gmail.com**

Côté sport, l'activité de **cross-training**, animée par **S. RIVOLIER** et soutenue par l'association, continue de rassembler chaque **mardi soir**,

et s'est enrichie cette année d'une **nouvelle séance de Pilates les lundis matin**, avec près de 40 participants inscrits !

Cette nouvelle saison **2025-2026** démarre **sous le signe du renouveau**, avec **41 adhérents**, dont une **nouvelle génération** impatiente de s'impliquer dans la vie de la MJ.



Un **nouveau conseil d'administration** vient également renforcer notre dynamique :

- **Présidente** : Anabelle BASSET
- **Vice-présidente** : Maëlys RIVOLIER
- **Secrétaire** : Cyndie PROTIERE
- **Vice-secrétaire** : Célia GOY
- **Trésorière** : Ilona NEEL
- **Vice-trésorier** : Gautier SEON

Merci à toutes celles et ceux qui contribuent à faire vivre la Maison des Jeunes. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente fin d'année 2025 et surtout une belle année 2026, pleine d'énergie, de projets et de moments partagés !





ASSOCIATIONS

Les Auvergnats de Meys

Le groupe Les Auvergnats rassemble aujourd'hui **douze danseurs et quatre musiciens passionnés**, tous unis par le plaisir de faire vivre le folklore, la convivialité et le patrimoine musical de nos campagnes.

Les répétitions ont lieu **tous les mardis de 19h à 21h à la salle du stade de la Gare**.

Nous sommes **ouverts à de nouvelles recrues** : avis à celles et ceux qui aiment danser, partager et perpétuer les traditions !

Pour toute information, vous pouvez contacter **Mme CLEMENÇON au 06 78 07 31 70**. N'hésitez pas à laisser un message, elle se fera un plaisir de vous rappeler.

Le groupe intervient tout au long de l'année pour **animer les après-midis**

Les Co'Meys'diens

Viens voir les Co'Meys'diens !

En **avril 2025**, dans notre troupe, nous étions vieux, malades, soignants, à l'hôpital ou allez hop à l'EHPAD !

Ne vous méprenez pas chers spectateurs ! Nous parlons bien sûr de nos rôles d'**interprétation dans la pièce "J'en suis malade !"**. Quoi que... Nous avons mis toute notre énergie pour jouer avec beaucoup de plaisir cette comédie, qui mettait quand même le doigt là où ça fait mal (c'est grave docteur ?), sur notre système de santé et la prise en charge de nos chers anciens.

Les Mini Co'Meys'diens étaient aussi sur scène, talentueux, pour interpréter sous forme de scènettes des contes revisités. Cher public, vous étiez là également, fidèle à notre rendez-vous annuel. Des retrouvailles tant attendues, avec des rires, des oh ! (Ils ont osé...), de l'émotion, des bravos... De la bonne énergie qui nous a regonflée à 200% ! Finies l'arthrose et la maladie !

dans les EHPAD des Monts du Lyonnais ainsi que lors des **repas des CCAS**, pour le plus grand plaisir des résidents et des convives.



Et bien sûr, on peut compter sur les Auvergnats pour enflammer la piste lors des **dances traditionnelles de la fête de la Batteuse de Meys**, toujours très appréciées pour leur authenticité et leur bonne humeur.

Enfin, nous souhaitons rendre un hommage tout particulier à **Maurice**, notre accordéoniste, qui nous a quittés au mois d'août. Son talent, sa gentillesse et son

énergie continueront longtemps d'accompagner nos pas et nos musiques.

Pour le groupe, Thérèse GARIN



Nous laissons avec regret les Mini Co'Meys'diens à leurs parents car ils ne souhaitent pas jouer en 2026. Nous nous sommes échappés de l'EHPAD avec une seule envie, remonter sur les planches pour vous faire rire !

Et nous n'avons pas traîné ! Choix de la pièce en juin, distribution des rôles, répétitions dès le mois de septembre, et accueil de nouvelles recrues. Nous tiendrons secret le titre de notre future pièce, même sous la torture ou l'attrait de quelques petits ou gros sous (même si les temps sont durs...). Sous la hou-

lette de Sylvia BESSON, notre metteure en scène, nous sommes en train de vous concocter une **comédie pleine de suspens, de personnages hauts en couleurs, d'humour, de sacs à dos, de coucher de soleil...** mais chut ! Vous voulez savoir la suite ? **Venez voir les Co'Meys'diens ! Quand ? Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 avril 2026.**

En attendant, toute la troupe vous souhaite une bonne et heureuse année 2026 !

La troupe Les Co'Meys'diens

Club de l'Amitié

Devenu intergénérationnel, le Club de l'Amitié continue de se diversifier.

De 10 à 91 ans, chacun y trouve son compte : cette année, cinquante-cinq adhérents de tous âges ont participé à des activités.



Le club a été invité à un **après-midi convivial à Haute-Rivoire**, nous les recevons aussi.

De même, les **joueurs d'échecs** des environs viennent partager leur passion avec les Meysards.

Cette année, depuis janvier, nous sommes installés à la Maison des Associations qui est mise à notre disposition et nous en remercions la municipalité.

Le concours de belote

Pourquoi ne viendriez-vous pas nous rejoindre pour des moments de convivialité et d'échanges ?

Chaque rencontre du mardi de 14h à 19h (on peut venir plus tard, rester seulement un moment, partir plus tôt, selon les envies et les disponibilités de chacun) à la Maison des Associations se fait autour de **diverses activités : scrabble, skyjo, la dame noire, belote, jeu d'échecs, pétanque, balade...**

Plusieurs fois dans l'année, s'ajoutent des **ateliers floraux**, des **repas partagés ou au restaurant**. Toutes les propositions sont les bienvenues.



en janvier a encore une fois été un succès ; nous vous donnons rendez-vous le **28 janvier** pour le cru **2026**.

Nous avons passé **une journée en Auvergne** : visites d'une savonnerie à Olliergues, et du musée de Richard de Bas à Ambert, fabrication de papier.





ASSOCIATIONS

Histoire et Patrimoine de Meys

Encore une bonne saison pour notre association, saison placée sous le thème des "produits de la terre", proposé par les **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins**.

Elle a donc commencé le 8 mars, jour de notre assemblée générale, avec la conférence de Bruno CHAZALLET, sur les anciennes **mines d'argent de Brussieu**, exploitées par Jacques CŒUR, et qui a eu beaucoup de succès. Ce fut notre première utilisation de la nouvelle Maison des Associations.



Ferme bressane



Notre **sortie de printemps** du 12 avril nous a permis de découvrir, ou d'admirer à nouveau, le magnifique **monastère de Brou**, près de Bourg-en-Bresse, édifié par Marguerite d'AUTRICHE (1480-1530) en hommage à son feu mari, Philibert LE BEAU, décédé brusquement trois ans après leur mariage ! L'après-midi, nous avons déambulé dans l'écomusée de St-Etienne-du-Bois, riche en patrimoines des Pays de l'Ain, dont la ferme bressane.



Pour malaxer l'argile



Pique-nique chez Odin

découvert avec étonnement quelques vestiges médiévaux ou non, du bourg. Les visiteurs de la **fête de la Batteuse** ont pu découvrir notre panneau d'exposition accompagné des différents objets. Enfin, comme suite à la conférence du 8 mars, nous avons organisé, le 24 septembre dernier, une **sortie à Brussieu avec visite du village et du musée de la mine** le matin, repas au nouveau restaurant du village à midi et exploration de la mine de Pampailly l'après-midi, tout cela sous l'amicale et savante conduite de Bruno CHAZALLET, ancien maire de Brussieu.

Notre revue : Les adhérents auront pu découvrir, entre autres choses, dans les quatre numéros du Petit Furet :

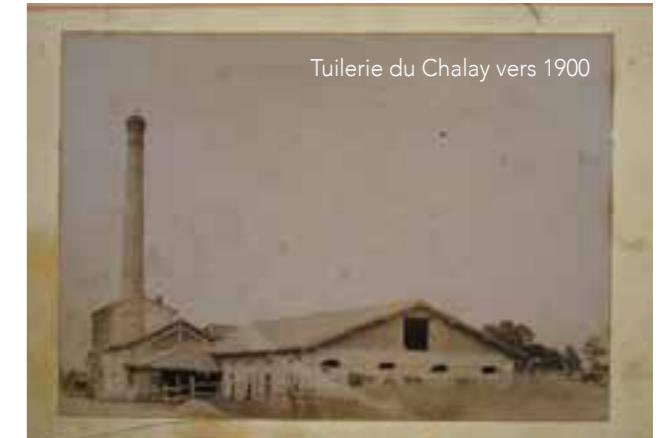
CORNU NÉEL Architectures

 Jérôme Architecte D.P.L.G
 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE
 04 78 44 31 67 contact@c-neelarchi.fr
www.cornu-neel-architectures.fr

- l'histoire de la ligne de chemin de fer Lyon-Montbrison, réalisée par les frères Mangini vers 1875, ainsi que celle des 7 maisons de garde-barrière situées à Meys,
 - l'histoire des Pagan d'Argental, seigneurs de Meys au XIII^e et XIV^e siècle,

- la vie assez exceptionnelle du curé Catherin SORLIN (1809-1894), né aux Perrières, propriétaire terrien et bâtisseur à Meys, en particulier d'une tuilerie, et qui, curé de St-Martin-en-Coailleux, près de St-Chamond pendant 40 ans, y fit reconstruire une magnifique église grâce aux seuls dons de ses paroissiens,

Tuilerie du Chalay vers 1900



- enfin, le texte illustré de l'exposition de cette année sur la richesse du sous-sol de la commune.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur l'association, ses activités et ses publications, vous pouvez vous adresser à Laurence JASSERAND et à Bernadette TISSEUR, ainsi qu'à Daniel BESSON, au 04 78 44 14 01. Ajoutons que nous fêterons déjà ses vingt ans l'an prochain !...

**Pour le Conseil d'administration,
 Daniel BESSON, Président**

POUR INFO

Avis aux associations

L'affichage "sauvage" est interdit. **Pour les associations de Meys**, il est admis que celles-ci annoncent leurs manifestations avec des pancartes en bord de route, sans demander d'autorisation, à condition de respecter quelques consignes :

- Les pancartes doivent être d'un format de type A3 minimum.
- Les lettres écrites sur les pancartes doivent être suffisamment grandes pour être lues depuis un véhicule en mouvement sans que celui-ci ne soit obligé de ralentir.
- Les pancartes doivent être correctes et l'écriture propre (pas de bâche plastique, écriture bâton obligatoire, pas de peinture à main levée...) comme on peut le voir parfois.
- Elles seront posées sur le domaine communal, sauf accord du propriétaire du terrain (ce qui ne dispense pas de faire la demande en Mairie, même le long des routes départementales).
- Elles seront retirées le lendemain de la manifestation.

Les pancartes ne respectant pas ces dispositions et les affichages "sauvages" seront retirés par les services municipaux.
 Les pancartes des associations des communes extérieures devront faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie, sinon elles seront également retirées.

Par correction vis-à-vis de nos voisins, **les associations meysardes doivent demander l'autorisation aux Mairies des communes voisines sur lesquelles elles souhaitent implanter leurs annonces**.

Il faut savoir que, suite aux plaintes d'associations nationales de protection de l'environnement, l'Etat a durci sa position. Les enseignes et pré-enseignes au bord des routes sont interdites, sauf certaines dérogations, pour les professionnels. Alors, tant que nous avons la liberté d'annoncer nos manifestations, montrons l'exemple et respectons les efforts de chacun pour embellir notre commune.



ASSOCIATIONS

FNACA

Commémorations

Cette année 2025, la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) des communes de Meys et de Grézieu-le-Marché a été durement touchée par la disparition de son président, M. Bernard VENET, le 17 juillet à l'âge de 84 ans.

À ce jour, les membres de l'association se concertent sur son devenir. Ils ne sont plus qu'une vingtaine, en comptant les veuves.

Malgré tout, les municipalités souhaitent que les commémorations perdurent pour assurer la mémoire de tous ces hommes, et plus particulièrement les jeunes conscrits de 1914 à 1918, et tous les combattants de 1939 à 1945, de nos villages.

C'est une mémoire déchirante qui doit nous pousser vers la paix dans le monde. C'est ce qu'ont toujours souhaité nos anciens combattants.



Cette année, nous avons commémoré la **fin de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962**, le 23 mars 2025 devant le monument aux morts. C'est Richard Grael qui a assuré la cérémonie en l'absence du maire souffrant. Merci à lui.

Puis nous avons commémoré l'**Armistice du 11 novembre 1918** le 11 novembre 2025. Les cérémonies se sont déroulées en premier lieu à Meys, devant le monument aux morts, et les enfants présents ont souhaité chanter spontanément la Marseillaise. Moment émouvant.

Puis à Grézieu-le-Marché, et ensuite à Duerne où les enfants de l'école ont également chanté plusieurs couplets de la Marseillaise.

Ne laissez pas mourir cette tradition en l'honneur de la paix, pour le futur, et même si l'Éducation Nationale et ses représentants ne mobilisent pas les enfants (46% des enfants ne savent



pas ce que représente le 11 novembre), vous les parents, apprenez-leur notre histoire et l'honneur de notre patrie.

Philippe GARNIER, Maire



POUR INFO

Déjections canines

Chers propriétaires de chiens, lors de vos promenades avec vos amis de compagnie, prenez un sac avec vous, ce qui vous permettra de ramasser potentiellement les crottes de vos chiens.

Cette action normale et citoyenne vous permettra de respecter le bien être de tous et de montrer votre savoir vivre.

La mairie vous rappelle que des sacs et des étuis sont disponibles gratuitement. Venez les chercher en mairie, le nombre n'est pas illimité.

Merci de votre compréhension.

Philippe GARNIER, Maire



SOGEA ENVIRONNEMENT
Travaux Publics
Canalisations Eau potable et Assainissement



415 Route des Grandes Terres - ZA Bellevue - 69610 SOUZY
Tél. 04 74 70 04 29 - Fax 04 74 26 16 59

BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN Souzy
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h



ASSOCIATIONS

Football Club Meys-Grézieu (FCMG)

Bilan sportif saison 2024-2025

La saison 2024-2025 s'achève pour le FC Meys-Grézieu, un club toujours aussi vivant et dynamique avec près de **150 licenciés**. Une année marquée par des évolutions sportives, des défis relevés, des réussites collectives et un engagement sans faille de tous les acteurs du club.

L'équipe fanion : une belle remontée

Sous la houlette de notre nouveau coach, Jean-Philippe CLOUZET, l'équipe fanion a connu un démarrage difficile. Mais grâce à la cohésion du groupe et à l'implication de chacun, la saison s'est conclue de belle manière avec une 6^e place au classement. Une progression encourageante pour la suite, qui témoigne du travail accompli et du potentiel du groupe.

L'équipe réserve : une saison en dents de scie

Encadrée par Michaël PONCET, l'équipe réserve a connu des hauts et des bas. Avec un effectif large, il a fallu gérer un gros turnover tout au long de la saison. Une équipe jeune, prometteuse, qui a encore beaucoup à apprendre, mais dont l'envie et la motivation sont des atouts indéniables pour l'avenir.

L'école de foot : la relève est en marche

Toujours dirigée par Michaël PONCET, épaulé chaque week-end par nos fidèles dirigeants bénévoles (que je tiens à remercier chaleureusement), l'école de foot – des U7 aux U13 – continue de faire découvrir les joies du ballon rond à nos plus jeunes. Un travail essentiel pour former les joueurs de demain et transmettre les valeurs du club.

Les U15 en entente avec Anzieux

Comme la saison précédente, la catégorie U15 a évolué en entente avec le club voisin d'Anzieux. L'équipe a joué la montée jusqu'au dernier moment, mais n'a malheureusement pas pu accéder à l'échelon supérieur. Un grand bravo à eux pour leur parcours et un merci sincère au club d'Anzieux pour la gestion et la collaboration exemplaire.

Des investissements pour l'avenir

Cette année, plusieurs travaux d'amélioration des infrastructures ont été réalisés. Sur la commune de Grézieu-le-Marché, le terrain a bénéficié d'un entretien complet : décompactage, carottage, sablage, semi... Une remise au vert nécessaire pour offrir de meilleures conditions de jeu à tous.

Vie du club et événements

Le FC Meys-Grézieu, c'est aussi une association vivante qui organise tout au long de l'année des manifestations conviviales : choucroute, huîtres, poule au riz, bal, tournois jeunes, concours de pétanque, tournoi de tennis-ballon, etc. Comme chaque année, nous serons ravis de vous y retrouver nombreux !

Remerciements

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres du bureau, les bénévoles, les joueurs, mais aussi les parents des jeunes pour leur présence fidèle chaque week-end et lors des événements. Merci aux mairies de Meys et de Grézieu-le-Marché pour leur soutien financier et leur accompagnement dans nos projets. Et bien sûr, merci à nos sponsors et mécènes pour leur fidélité et leur soutien essentiel.

**SEUL ON VA VITE
ENSEMBLE ON VA LOIN !**

Continuons à faire vivre notre club dans cet esprit d'équipe, de passion et de convivialité.

**Le Président
Le Bureau du FC Meys-Grézieu**





ASSOCIATIONS



Société de Chasse Communale de Meys



Le **samedi 5 juillet** dernier, la Société de Chasse Communale de Meys a célébré, avec quelques années de retard, son centenaire. Prévue initialement en 2022, la fête avait dû être reportée en raison des contraintes sanitaires et d'organisation. Mais comme le disait avec humour notre président : « Mieux vaut tard que jamais... surtout quand il s'agit de convivialité ! »

Et de la convivialité, il y en a eu !

Pas moins de **160 convives** se sont retrouvés autour de la traditionnelle **soupe aux choux**, et près de **260 personnes** ont partagé le **repas jambon à l'ancienne** préparé par nos cuisiniers, dans une ambiance festive et chaleureuse.

La journée a été ponctuée de démonstrations, d'animations et de rencontres qui ont rassemblé chasseurs, habitants, agriculteurs, pêcheurs, amoureux de la nature et amis venus des alentours. Les sonneurs de trompe de la **Livra Dou Val Nay** du **Rallye des Monts du Lyonnais**, l'équipage du **Vieux Chêne** venu de Mably, mais aussi les membres de

l'**AACAL** (association de chasse aux chiens d'arrêt de la Loire à Craintilleux) venus présenter leurs chiens d'arrêt, ainsi que l'**AFACCC** (fédération des chasseurs au chien courant) qui nous a fait découvrir de magnifiques meutes, ont largement contribué à la réussite de cette belle fête.

Un **espace** particulier a été **consacré à la pédagogie et à l'éveil des plus jeunes** : des ateliers pour enfants ont permis notamment la **fabrication de nichoirs à oiseaux**,



une manière concrète de sensibiliser les nouvelles générations au rôle des chasseurs dans la protection et l'entretien de la biodiversité.

Lors de son discours, le président a tenu à rappeler que si la chasse reste au cœur de l'activité de la société, elle représente bien plus :

- la **régulation des espèces**,
 - la **préservation de l'équilibre naturel**,
 - l'**entretien des milieux et des paysages**,
 - et surtout, le **lien social et intergénérationnel**.

Un moment fort d'émotion a également marqué la journée avec la remise d'un **diplôme d'honneur** à :

- **Jean-Marc ALVERGNAS**, pour plus de **35 années de bureau** (trésorier et secrétaire),



- **Hervé SÉON**, pour plus de **25 années de bureau** (trésorier et président).



La Société de Chasse Communale de Meys adresse ses **remerciements sincères** :

- à Monsieur le Maire **Philippe GARNIER**, au conseil municipal et à leurs adjoints pour leur appui, la mise à disposition du terrain de la batteuse et leur soutien financier,

- au comité de la fête de la batteuse pour le prêt de matériel (chapiteaux, équipements...),

- aux représentants des fédérations de chasse, aux associations partenaires, aux propriétaires, aux bénévoles et exposants,

- et bien sûr, à toutes les personnes présentes qui ont fait de cette journée

un **moment inoubliable de partage et de ruralité**.

Nos **partenaires** entreprises ont également largement contribué à la réussite de cet événement, et nous tenons à les remercier chaleureusement :

Alain NÉEL - Autosur CT BERGER
BML Mat - Climoconfort - Distillerie NALIN
DEMONTROND Électricité - FDC 69
Forest Maine - Franck BONNARD
Garage BONHOMME - G'Mon Permis
Joachim FAYOLLE - Languedoc Chimie
MC Créa - Mecamix Services
Menuiserie VILLARD - Meys Plants
Nicolas PONCHON
Planet Outil - Scierie DUPEUBLE
Sultan Kebab - THIVILLIER Construction.

Enfin, la fête s'est clôturée en musique par le concert de **Electrified Cover**, qui a su faire danser petits et grands et prolonger la convivialité sous les derniers rayons de soleil de cette belle journée d'été.

La chasse, au-delà de sa pratique, reste une **aventure humaine et collective**, tournée à la fois vers le respect des traditions et vers l'avenir.

Ensemble aimons la nature, protégeons-la et partageons-la !

Mickaël MURIGNEUX (Trésorier)
06 16 93 65 12
pour la Société de Chasse Communale de Meys

BLANC BARANGE

Menuiserie • Charpente • Construction bois

121, route de la Gondolière
 69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
 Tél. 04 74 26 53 09 - contact@blanc-barange.fr

BML
 Particuliers & Professionnels
 Béton prêt à l'emploi
 04 78 48 58 48
 Matériaux de construction
 04 72 31 13 00

www.betonalyon.fr

POUR INFO

Nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants sont cordialement invités à **venir se faire connaître en Mairie**, afin de bénéficier de tous les services auxquels ils ont droit, et d'éviter les erreurs de facturation des ordures ménagères en leur défaveur.

Ils pourront également s'inscrire sur les listes électorales afin de remplir leur devoir citoyen et récupérer toutes les informations sur la vie de la commune.

Des sacs pour les ordures ménagères leur seront remis.

Pensez à le signaler à vos nouveaux voisins, s'ils ne l'ont déjà fait.
 Merci.



ASSOCIATIONS

Paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus des Hauts du Lyonnais

Gros changement au sein de la paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus des Hauts du Lyonnais ce 1^{er} septembre 2025 : **départ du Père Guy OLLAGNIER et arrivée du Père François AMEDJENOU**.

Après plus de neuf années passées au service de notre paroisse, le Père Guy nous quitte pour rejoindre une nouvelle mission pastorale à Amplepuis.

André SEYTRE et Raymond THOLLOT ont demandé à être déchargés de leur mission de prêtres auxiliaires. Nous les remercions pour leur accompagnement au cours de ces nombreuses années.

Très apprécié de ses paroissiens, Guy OLLAGNIER aura marqué notre communauté par sa bienveillance, sa proximité, et un humour qui aura su faire sourire petits et grands.

Son départ laissera un vide certain, mais nous lui souhaitons une belle continuation dans sa nouvelle paroisse, qu'il saura, sans nul doute, accompagner avec la même humanité.

Dans le même temps, nous avons la joie d'accueillir le Père François originaire du Togo qui arrive parmi nous pour une durée de deux ans en tant qu'administrateur de la paroisse.

Nous lui souhaitons la bienvenue, espérant qu'il se sentira rapidement chez lui dans notre communauté.

L'équipe d'animation paroissiale mettra tout en œuvre pour faciliter son intégration et l'accompagner dans ses nouvelles fonctions.

Bienvenue à lui et bonne route à Guy !



Après le départ de notre curé Guy OLLAGNIER et de 2 pères auxiliaires Raymond THOLLOT et André SEYTRE, nous faisons toujours partie de la paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus des Hauts du Lyonnais qui compte 14 clochers.

Depuis le 1^{er} septembre 2025, nous avons accueilli le Père François AMEDJENOU qui assurera le bon fonctionnement des 14 clochers ainsi que les messes du dimanche avec l'aide de prêtres rendant des services sur la paroisse.

- Infos catéchèse : s'adresser à la responsable de la paroisse, Christiane MARTIN au 07 60 44 98 07.

- Pour les honoraires de messe, s'adresser à Agnès BOINON au 06 84 80 39 41.
- Pour tous renseignements concernant les mariages et les baptêmes, s'adresser au secrétariat de la paroisse.

Horaires d'ouverture de la paroisse :

- Les lundis, mardis et jeudis : de 8h à 11h45 et de 13h45 à 17h.
- Les vendredis : de 9h à 11h45 et de 13h45 à 16h15.

Téléphone : 04 78 48 61 20

En cas de décès, contacter directement les pompes funèbres qui feront elles-mêmes le nécessaire auprès de la paroisse.

Merci à toutes celles et tous ceux qui œuvrent souvent dans l'ombre, pour différentes tâches ou événements, et qui font que nos clochers continuent de fonctionner.

Merci également à la municipalité pour l'attention qu'elle porte à l'entretien de notre église.

Que cette nouvelle année apporte santé, joie et bonheur à tous.

Belle et bonne année 2026.

**Pour l'équipe Relais,
Simone VERISSEL**

**Info : 15 août 2026 :
messe à la chapelle du haut**



25 Impasse des Artisans
69610 SOUZY
Tél. 04 74 70 04 27
www.thivillier-sarl.com



ASSOCIATIONS

Pompiers Haute-Rivoire / Meys

L'effectif des sapeurs-pompiers de Haute-Rivoire se porte à ce jour à **25 personnes** : 13 hommes et 12 femmes avec 4 recrues cette année dont 2 issues des jeunes sapeurs-pompiers.



Les pompiers de Haute-Rivoire ont effectué 125 sorties d'engins au 18 octobre 2025 dont 53 sur la commune de Haute-Rivoire, 26 sur la commune de Meys et 46 sur diverses communes aux alentours.

Afin d'apporter les meilleurs secours possibles à nos concitoyens, les sapeurs-pompiers de Haute-Rivoire

recrutent tout au long de l'année, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour de plus amples informations.

Notre amicale de sapeurs-pompiers a organisé son traditionnel **concours de boules lyonnaises** le dernier samedi de septembre, avec 12 quadrettes représentées.



Nous proposerons une **matinée "plat à emporter"** le **samedi 21 février 2026**, n'hésitez pas à prendre contact avec vos pompiers en début d'année pour les pré-ventes.

Nous vous remercions de votre accueil en fin d'année lors de notre passage annuel pour les calendriers.

Bonne fin d'année à tous et toutes de la part de l'ensemble des sapeurs-pompiers de Haute-Rivoire.



POUR INFO

Arrêté municipal afin de prévenir les troubles engendrés par la divagation d'animaux sur la commune de Meys AR 2023-064

Le Maire de la commune de Meys, Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L 211-2 et 11, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et 2, Vu la loi 99-5 du 6 janvier 1999 et l'arrêté du 27 avril 1999 relatifs aux chiens dangereux, Considérant qu'il appartient de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

ARTICLE 2 : Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

ARTICLE 3 : Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration

à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

ARTICLE 4 : Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

ARTICLE 5 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

ARTICLE 6 : Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

ARTICLE 7 : Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

ARTICLE 8 : Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter à la

fourrière les frais de conduite, de nourriture et de garde conformément au tarif en vigueur dans cette fourrière, ainsi que les frais de capture et de transport engagés par la commune de Meys si nécessaire.

ARTICLE 9 : Tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de tout autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire déclaration à la Mairie.

ARTICLE 10 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet ou sous-préfet, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Symphorien-sur-Coise, chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Meys, le 19/05/2023
Le Maire, Philippe GARNIER



Comité de la Batteuse

À Meys, chaque dernier dimanche d'août, quelque soit le temps, la pluie, le vent, la canicule, les aléas de toutes sortes, ils sont là, les bénévoles, seuls ou en équipes, Oui, depuis une semaine, ils sont à pied d'œuvre les volontaires, les bonnes volontés et les passionnés.

Combien d'heures de préparation ?

Combien de coups de main ?

Combien de coups de fil ?

Et combien de coups de gueules aussi quand il y a du sable dans les rouages !

Quand on aime on ne compte pas !

Alors s'il m'est difficile de voir chaque individu, regardons les groupes : le groupe des machinistes, électriciens, réparateurs, tous très carrés pour que ça tourne rond.

Le groupe des serveurs et serveuses et des cuisiniers aussi efficaces et souriants que le buffet est odorant et appétissant. Le groupe des couturières, des ravaudeuses et des essayistes pour la beauté de la farandole dans la véracité de la tenue d'époque. L'équipe des secouristes et urgentistes de toutes situations. Les crémières et les laitières que la baratte fait souvent tourner en bourrique !

Les petits trayeurs qui sont caressés par la queue de la vache mais qui sont fiers de remplir le seau.

Les petits mitrons qui savent faire tomber les pommes dans le pâté et les boulanger qui se sortent toujours du pétrin et de la gueule du four ! Les chapoteurs de dailles, les batteurs, les moissonneurs, les lieurs qui ont enrôlé une belle équipe de jeunes recrues pour leur transmettre les savoirs-faire et engranger les futures récoltes !



ASSOCIATIONS



Mais que serait une moisson sans la fête qui s'installe dès que grain et paille étaient à l'abri !

Alors comme aux temps du battage, autour de la table, après le plat de résistance, il y avait toujours un bout-en-train qui chauffait l'ambiance et c'était parti ! Au fil de la soirée, les premiers chants s'élevaient et cette belle tradition perdure au travers de notre chorale toujours renouvelée bien au-delà des limites de notre village. Saluons la beauté des voix qui chantent à l'unisson du chef de chœur dans un répertoire si bien choisi !

Et quand en fin de soirée d'une journée de moissons, malgré un travail harassant, les fourmis montaient dans les jambes, alors les bournées succédaient aux gambilles et autres valses ! Ils sont là nos Auvergnats, dans le simple habillage du travail de tous les jours mais joliment relevé d'un précieux châle et d'un devantier tout propre !

Certes notre batteuse s'est bien modernisée : la sono, les frigos, les guirlandes, rien ne manque !

Quand l'ambiance de la fête est là pour mettre en valeur les savoir-faire ancestraux ! La passion de faire ensemble, la passion de travailler ensemble et le bonheur de rire, chanter et danser ensemble ! C'est le sens de notre fête et je conclue en adressant à chacun et à tous les groupes un MERCI, très GRAND MERCI.

**Bernadette
MARTIN**

Contacts

- Farandole : Andrée SEON 04 74 26 60 27
- Costumes : Andrée SEON 04 74 26 60 27
- Chapiteaux : Cécile MOULIN 04 74 26 61 92
- Buvette : Franck MOULIN 06 70 06 91 22
- Parkings : Elie NALIN 04 74 26 60 23
- Battage : Jean-François GARIN 06 11 25 66 84
- Chorale de la batteuse : Anne-Françoise GOMES 06 11 27 01 73
- Autre : Lucien VENET 04 74 26 62 04



Discours de Nicolas JOASSARD

« C'est avec une immense joie, et un peu d'émotion, je dois l'avouer, que je vous souhaite la bienvenue à cette 49^e fête de la batteuse.

C'est un véritable honneur pour moi d'endosser cette année, pour la première fois, le rôle de président, ou plutôt de coprésident, aux côtés de Bernadette MARTIN que je remercie vivement pour son engagement. Si je ne me trompe pas, je suis même le plus jeune président de l'histoire de la fête.

Pour me présenter, je suis marié, papa de deux petits garçons déjà passionnés par la fête, et agriculteur sur la commune. Aujourd'hui, je représente fièrement le monde agricole et les éleveurs de notre village.

Vous pourrez d'ailleurs venir me retrouver tout au long de l'après-midi près de la mini ferme, à côté de mes vaches Salers.

Avant de vous parler plus en détail de cette édition 2025, je tiens à adresser un remerciement sincère et chaleureux à celui qui a porté cette fête pendant plus de 17 ans : notre président sortant et ami : Lucien VENET.

Lulu, tu as donné sans compter : une énergie inépuisable, une passion contagieuse, un dévouement exemplaire. Tu as fait grandir cette fête, tu l'as fait rayonner bien au-delà de nos frontières communales. Merci pour tout ce que tu as accompli, et bien sûr, on compte toujours sur toi pour de belles photos qui immortaliseront cette belle journée.

Un grand merci également à tous les bénévoles de la commune : sans vous, cette fête de village n'existerait pas. Nous avons la chance d'être nombreux, et surtout, de compter une belle équipe de jeunes très investis entourés d'anciens. C'est de bonne augure pour l'avenir !

Pour cette 49^e édition, nous avons un objectif clair : ramener des familles, donner envie aux jeunes de s'impliquer, de s'amuser, de découvrir nos traditions et de **profiter de l'ambiance unique aussi bien pour nous que pour eux** !

Car se sont eux, les enfants d'aujourd'hui, qui seront les visiteurs fidèles, les bénévoles et les organisateurs de demain. Et c'est ensemble, toutes générations confondues, que nous ferons vivre encore longtemps cette fête.

À l'approche du 50^e anniversaire, cette fête prend encore plus de sens. Elle est le reflet de notre identité rurale, de notre mémoire collective, de notre attachement à la terre. J'ai une pensée particulière pour tous ceux qui ont travaillé durement la terre et battu le grain avec passion et courage. Autrefois, une récolte indispensable à la vie puisqu'on transformait ce blé en pain, pour faire vivre les familles durant toute l'année.

Aujourd'hui, ce qui a changé, c'est que cette fête est surtout un moment de partage, de rencontres, de convivialité et de retrouvailles.

Alors ensemble, honorons le passé, vivons pleinement le présent et préparons avec enthousiasme la 50^e édition qui s'annonce déjà inoubliable. »

2026 une année importante pour tous et des dates à retenir !

La nouvelle équipe inaugure avec :

- Une visite de ses locaux le 27 mars vers 17h30. Oui c'est une première et nous serons heureux de faire connaître le magnifique patrimoine de la batteuse à tous les habitants. Un verre de l'amitié viendra clôturer cet échange !
- L'école, qui s'est engagée aux côtés de notre jeune président parent d'élève, contribuera, avec l'aide d'Angélique, à l'entraînement des enfants pour une participation remarquée au 50^e anniversaire ! Merci à eux !
- Et bien sûr, le 30 août verra la reconduction de la soupe aux choux et de toutes les formules restaurations mises en place cette année. Et un accent particulier sera mis pour des animations inédites qui marqueront ce 50^e anniversaire.
- Le 31 août, là encore, on innove, la surprise résidera dans le choix de l'orchestre ! Et bien sûr, Brice BARANGE saura nous concocter un feu d'artifice à la hauteur de cet anniversaire.
- L'année "Batteuse" sera clôturée comme à l'habitude par la Revole qui aura lieu le 22 novembre 2026, On vous attend très très nombreux. À l'année prochaine.

Rappels importants

- La **cafetière** est à réserver chez Brigitte BERTHOLON (04 74 26 61 02), gratuite pour les associations de la commune, une participation de 10 € est demandée aux particuliers.
- Les **chapiteaux** sont à réserver auprès de Cécile MOULIN. Ceux-ci sont gratuits pour les associations et loués 80 € pour les particuliers. Il appartient à chacun d'en prendre le plus grand soin.

POUR INFO

Prêt de tables et de bancs

Le comité de la Batteuse met gratuitement à disposition des habitants de Meys des tables et des bancs, en remerciement des aides que la population apporte lors de la Fête de la Batteuse. C'est la Mairie qui se charge, à titre gratuit, de la distribution de ces accessoires. Pour une bonne organisation de ce service, il faut passer en Mairie aux heures d'ouverture pour les réserver auprès de la secrétaire. Celle-ci vous fera un bon de retrait que vous donnerez à l'agent technique lors de la récupération du matériel. Le retrait s'effectue le vendredi à 11h précises au local de la batteuse et le retour du matériel le lundi à 16h au même endroit.

Il n'y aura pas de dérogation. Si vous n'êtes pas disponible à ces heures, merci de vous arranger avec vos voisins ou amis. Pour le bon fonctionnement de ce service, nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires de récupération et de restitution du matériel.



ASSOCIATIONS

AAPPMA Les Amis de la Haute Brévenne

Saison 2025

La saison de pêche 2025 a très bien commencé avec notre traditionnel "safari truites", qui s'est déroulé **du samedi 11 janvier au dimanche 2 mars** soit sur 8 week-ends. Pour ce safari, Nous avons déversé 2 fois 100 kg de truites arc-en-ciel dans l'étang Poncet.

L'**ouverture** en 1^{re} catégorie s'est faite le **samedi 8 mars** 2025. Le jeudi 6 mars, nous avons réalisé un lâcher de 300 kg de truites : 165 kg dans la Brévenne, 55 kg dans la Thoranche, 50 kg dans l'étang Le Noyer à Haute-Rivoire, 30 kg dans l'étang de l'Argentière réservé aux enfants de moins de 12 ans (carte Découverte – 12 ans).

Les prises furent nombreuses, y compris en truites fario sauvages, ce qui a ravi bon nombre de pêcheurs.

Du côté des plans d'eau, l'**empoissonnement est important** et le nombre de prises par les pêcheurs a été bon tout au long de la saison.

Pour l'empoissonnement de cette fin d'année, il sera lâché dans nos trois étangs des tanches, des gardons et des brochets dans l'étang de Haute-Rivoire. Comme pour l'étang Varagnat à Meys, deux **panneaux explicatifs et très qualitatifs** ont été installés près des entrées des étangs Le Noyer à Haute-Rivoire et de l'Argentière. Nous remercions chaleureusement la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et les municipalités pour leur aide financière

apportée pour la

réalisation et la pose

de ces panneaux.

Cet été, nous avons réalisé la troisième et dernière **phase de consolidation des berges de l'étang Varagnat**.

Nous remercions la

Fédération de

Pêche du Rhône

pour son soutien financier.

Concernant la vie de notre association, nous avons cette année **222 adhérents** ayant une carte annuelle, auxquels

s'ajoutent 49 cartes journée.

Nous pouvons souligner et remercier tout le travail réalisé par les bénévoles de notre AAPPMA pour rendre attractifs nos plans et cours d'eau. Parmi nos adhérents 2025, nous comptabilisons 28 cartes annuelles, dont 6 enfants de moins de 12 ans, plus 2 cartes journalières qui concernent des habitants de Meys.

Pour notre AAPPMA, la garderie est assurée par M. Pascal GUIBERT, notre garde-pêche assermenté. Réservez-lui le meilleur accueil lors des contrôles.

Pour faire le bilan de la saison et conformément à nos statuts, notre **Assemblée Générale Ordinaire** étant programmée généralement le **2^e vendredi de janvier**, devrait se tenir le **vendredi 9 janvier 2026** à 19h à la salle Ouest à Ste-Foy-l'Argentière.

Vous pourrez retrouver toutes les informations utiles sur notre site internet <http://www.aappma-ste-foy.fr/>

Bonne fin de saison à toutes et à tous. À très bientôt au bord de l'eau.

Les membres du Bureau

POUR INFO

Recensement personnes sensibles

La Préfecture nous demande chaque année la liste des **personnes sensibles aux canicules, grands froids, pollutions, etc.** Ce recensement a uniquement pour but que les services départementaux des affaires sociales se préoccupent de votre santé en cas d'événement important (un petit coup de téléphone, une intervention d'un personnel médical...).

Nous établissons cette liste en fonction de notre connaissance des habitants de la commune mais nous ne sommes pas à l'abri d'oubli importants.

Si vous êtes une personne sensible ou fragile, venez vous recenser en Mairie.



Saison 2026

Pour adhérer à notre AAPPMA ou renouveler votre carte de pêche pour la saison 2026, vous pouvez aller sur le site : <https://www.cartedepeche.fr/> et ce, dès le 15 décembre 2025. Vous pouvez également vous rendre au Bar du Centre Chez Jeanine à Ste-Foy-l'Argentière.

Le **safari truites 2026** réservé exclusivement aux pêcheurs prenant leur carte à notre AAPPMA, aura bien lieu **du samedi 17 janvier au dimanche 7 mars 2026** soit sur 8 week-ends. Nous effectuerons 2 lâchers de 100 kg de truites chacun.

Vous pourrez retrouver toutes les informations utiles sur notre site internet <http://www.aappma-ste-foy.fr/>

Bonne fin de saison à toutes et à tous. À très bientôt au bord de l'eau.

ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS

Bibliothèque municipale

Lire, jouer, découvrir : la vie de la bibliothèque...

L'année 2025 a été rythmée par de **beaux moments de partage autour de la lecture**. Grâce à l'énergie de l'équipe de bénévoles et au soutien professionnel de Gaëlle GOYET, nous avons accueilli de **nombreuses animations pour petits et grands**. Le **Prix des P'tits D'Monts**, organisé en partenariat avec les écoles, a permis aux enfants de découvrir et de voter pour leurs livres préférés, renforçant ainsi le lien entre la bibliothèque et la vie scolaire.



Tout au long de l'année, nous avons également proposé des **activités variées** : lectures, animations thématiques pendant les vacances, et bien sûr la participation active au réseau Com' Monly, qui permet à chacun d'accéder à plus de 135 000 ouvrages. En 2025, la bibliothèque comptait 144 emprunteurs actifs et a enregistré plus de 3 000 prêts.

Pour 2026, nous souhaitons poursuivre sur cette dynamique : continuer à enrichir nos collections, développer des animations familiales, et participer de nouveau aux projets du réseau. De **nouvelles acquisitions de livres et de revues** sont déjà prévues, toujours grâce au soutien de la Mairie, qui rappelle que la bibliothèque municipale est un service public gratuit et ouvert à tous.

Pour rappel, l'adhésion à votre bibliothèque est gratuite et individuelle. Votre carte d'abonné vous donne accès à toutes les bibliothèques du réseau, soit 30 bibliothèques.

N'hésitez pas à franchir la porte du 10 rue Félix Faure pour découvrir nos nouveautés, demander conseil ou simplement partager un moment convivial autour des livres !



La bibliothèque municipale de Meys, c'est en 2025

- 144 lecteurs actifs
- 3 000 prêts environ
- Participation au Prix des P'tits D'Monts avec les écoles
- Animations vacances & lectures thématiques

Avec des belles perspectives en 2026

- Nouvelles acquisitions (livres & revues)
- Animations familiales
- Projets avec le réseau ComMonly
- 10 rue Félix Faure (au bas du village)
- Ouverture : mercredi 16h-18h
- samedi 10h-12h / dimanche 10h-11h
- bibliothèque.meys@cc-mdl.fr
- <https://commonly.bibenligne.fr/>



Trois ans d'engagement au service de votre santé

Trois années se sont déjà écoulées depuis la reprise de notre cabinet libéral place Mangini à Meys, et nous réaffirmons aujourd'hui notre **engagement auprès des habitants de Meys et des communes voisines** pour promouvoir la **santé** et le **bien-être de chacun**.

Au fil du temps, notre **activité** s'est naturellement **étendue à plusieurs communes** : Grézieu-le-Marché, Virigneux, Les Halles, Souzy et Viricelles, où nous intervenons désormais régulièrement.

Notre **équipe dynamique** s'appuie sur des **valeurs fortes d'écoute, de bienveillance et de professionnalisme**.

Riches de nos expériences en milieu hospitalier, nous proposons un **large éventail de soins**, dispensés aussi bien **au cabinet que lors de visites à domicile**, toujours sur rendez-vous.

Nous remercions sincèrement l'ensemble de nos patients pour leur confiance et leur bienveillance, et vous souhaitons à toutes et à tous une très belle fin d'année.

Adeline GUYOT et Céline TRAVER

Informations intercommunales

France services



Un service public de proximité au cœur des Monts du Lyonnais

En 2025, le réseau France services continue de se déployer pour garantir à chaque citoyen un accès simplifié aux démarches administratives. Avec 2 840 structures réparties sur tout le territoire, dont 36 dans le Rhône et 27 dans la Loire, pour un service public de proximité, accessible en moins de 30 minutes pour 98% de la population.

France services, pour :

- Accompagner gratuitement dans les démarches administratives quotidiennes.
- Aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites internet des administrations, simulation d'allocations, demande de documents en ligne).
- Faciliter la résolution de situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.
- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

Dans les Monts du Lyonnais, 3 structures proches de chez vous :

Dans les Monts du Lyonnais, la Communauté de Communes (CCMDL) propose trois dispositifs complémentaires pour répondre aux besoins des habitants. Les six conseillères France services accompagnent chaque jour en moyenne 67 demandes. De janvier à septembre 2025, les trois structures France Services de la CCMDL ont réalisé 12 079 accompagnements.

- Les deux Maisons des Services situées à St-Symphorien-sur-Coise et à St-Laurent-de-Chamousset, créées en 2008 et labellisées France services le 1^{er} janvier 2020 avec un accueil le matin sans rendez-vous et sur



• **France services itinérant**, le bus sillonne les Monts du Lyonnais selon un calendrier établi, **du lundi au vendredi, sans rendez-vous** sur toutes les communes des Monts du Lyonnais. Équipé d'un accès internet, d'une imprimante et d'un scanner, les accompagnements du quotidien sont ainsi facilités. Le bus a permis aux conseillères de tenir 208 permanences et de réaliser 989 accompagnements (de février à septembre 2025) en se déplaçant sur 30 communes du lundi au vendredi.

Renseignements :

Contactez-nous par mail : mds@cc-mdl.fr et busfranceservices@cc-mdl.fr

Maison des Services
St-Laurent-de-Chamousset
122, avenue des 4 Cantons
Tél. 04 74 26 50 78
Maison des Services
St-Symphorien-sur-Coise
57, rue des Tanneries
Tél. 04 78 19 05 14

En 2026, les 2 maisons innoveront pour vous offrir des lieux encore plus accueillants. Nous vous donnerons des nouvelles au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Plus d'informations sur le site internet de la CCMDL : [France services | CCMDL](https://franceservices.cc-mdl.fr)



GELF



GELF : 72 adhérents – 40 salariés
GELF A : 40 adhérents – 31 salariés

En 2025, le GELF a participé à des actions / manifestations sur le territoire des Monts du Lyonnais à destination de différents publics, demandeurs d'emploi ou professionnels :

- La **rencontre emploi organisée par la CCMDL** en avril 2025 à St-Foy-l'Argentière. Bilan : plusieurs candidats rencontrés dont de très bons profils que nous avons pu proposer à nos adhérents.
- **Participation à la matinée de l'orientation au lycée Champagnat** en janvier, dans le but de présenter notre cœur de métier qui est le recrutement et la mise à disposition de personnel.
- **Présence du stand du GELF à la Foire des Monts du Lyonnais** les 20 et 21 septembre à St-Martin-en-Haut.



Le GELF est également allé à la **rencontre de ses adhérents** afin de mieux connaître leur activité, leurs préoccupations et leurs besoins. Parce qu'une des valeurs essentielles du GELF est la proximité !

Si vous souhaitez vous investir dans un esprit de collaboration et de bienveillance, contactez-nous !

Consultez notre site internet : www.gelf.fr et retrouvez-nous aussi sur [Facebook](#) et sur [LinkedIn](#).

GELF/GELF A
35, place de la République
69590 St-Symphorien-sur-Coise
Contact : Julie BARONNIER
Tél : 09 67 05 93 58
Port : 06 18 95 46 99
contact@gelf.fr / gelfasso@gelf.fr

POUR INFO

Le frelon asiatique (FA)

Le frelon asiatique est un vrai fléau pour l'abeille et les pollinisateurs en général, qu'il consomme pour son propre développement. Près de 11 kg d'insectes sont consommés annuellement par colonie de frelons asiatiques.

En outre, le **frelon asiatique peut être un danger pour la santé humaine**. Sa piqûre est très douloureuse et le nid qu'il protège peut contenir plusieurs milliers d'individus tous capables de piquer plusieurs fois...

Vous suspectez la présence de frelons asiatiques sur votre commune ? Prenez une ou plusieurs photos et signalez sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr ! Cette plateforme gérée par le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) est un outil de déclaration en ligne qui permet de recueillir et de centraliser l'ensemble des données d'observation de nids ou d'individus isolés de frelons asiatiques et **en finalité de s'assurer de la destruction de l'ensemble des nids** afin de lutter efficacement contre ce prédateur.

Bon à savoir : les communautés de communes abondent chaque année au budget du GDS du Rhône pour la destruction des nids. Lorsque vous signalez un nid de frelons asiatiques sur la plateforme, le GDS s'engage à envoyer un désinsectiseur agréé par ses soins **pour venir détruire le nid gratuitement** (la destruction d'un nid a un coût moyen de 150 €).

Plus le nombre de nids détruits est important et plus le budget diminue. À l'automne, en 2024 et 2025, il n'y avait plus de budget. S'agissant d'un danger sanitaire, la commune peut prendre le relais en cas de signalement d'un nid de frelon asiatique pour le faire détruire. Le frelon européen ne rentre pas dans ce dispositif. Enfin, vous pouvez devenir piégeur des FA (période de fin février à début juin) si vous êtes apiculteur ou si avez des FA dans vos propriétés ou celles de vos voisins, en vous inscrivant en mairie auprès du référent communal de la lutte contre le frelon asiatique.

Philippe GARNIER, Maire



Rappel sur les cartes d'identité

- Pré-demandes en ligne sur ants.gouv.fr, ou dossier cerfa papier en Mairie (la pré-demande en ligne et le timbre fiscal ont une validité de **6 mois**)
- Les cartes d'identité des personnes mineures ou ayant fait leur carte en étant mineure ne bénéficient pas de la prolongation de 5 ans.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT BIOMETRIQUE																																																																	
<p>Le dépôt de dossier se fait uniquement sur rendez-vous</p> <p>Qui doit être présent ? Attention : présence OBLIGATOIRE d'un représentant légal pour personne mineure (dépôt + retrait)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33.33%;"></th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">AU DÉPÔT DU DOSSIER</th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">AU RETRAIT DU DOSSIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT </td> <td style="text-align: center;"> Personne Majeure et Mineure de plus de 12 ans Personne Mineure de moins de 12 ans </td> <td style="text-align: center;"> Présence obligatoire Présence non obligatoire </td> </tr> </tbody> </table> <p>ATTENTION : les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre 2004 et 2013 à des personnes majeures sont prolongées automatiquement de 5 ans. (le changement d'adresse est facultatif)</p> <p>Démarches à réaliser AVANT LE RENDEZ-VOUS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">PREMIERE DEMANDE</th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">RENOUVELLEMENT</th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">PERTE OU VOL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"> ✓ Déclaration de perte à faire téléchargeable sur www.service-public.fr ✓ Déclaration de vol à faire à la gendarmerie ou au commissariat de police </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"> Pré-demande à compléter sur le site ants.gouv.fr, et à imprimer pour le RDV https://passeport.ants.gouv.fr </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"> TIMBRES FISCAUX A acheter en ligne ou au bureau de tabac </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ Carte nationale d'identité : GRATUIT ✓ Passeport : 17 € pour les personnes mineures de - de 15 ans 42 € pour les personnes mineures de + 15 ans 86 € pour les personnes majeures </td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"> ✓ Carte nationale d'identité : 25 € (perte ou vol) </td> </tr> <tr> <th colspan="3">Pièces justificatives nécessaires POUR LE RENDEZ-VOUS</th> </tr> <tr> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">PREMIERE DEMANDE</th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">RENOUVELLEMENT</th> <th style="width: 33.33%; text-align: center;">PERTE OU VOL</th> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;"> 1 pièce d'identité en cours de validité ou document avec photo (permis, carte vitale) </td> <td style="vertical-align: top;"> Anciens titres : carte d'identité ou passeport </td> <td style="vertical-align: top;"> 1 pièce d'identité en cours de validité (sécurisée) ou document avec photo (permis, copie CNI volée, carte vitale) </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> Si vous n'avez pas de titre d'identité ou s'il est non sécurisé (détériorée, cartonnée ou périmee de + 2 ans) </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ Fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - SEULEMENT si votre Mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (à vérifier sur le site de l'ANTS) </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ 1 photo d'identité non découpée, datée de moins de 6 MOIS (de face, tête nue, bouche fermée - port de lunettes déconseillé pour éviter les reflets) </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ 1 justificatif de domicile (moins d'1 an) à votre nom ou celui de votre époux/épouse (facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, redevance OM) </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> Pour toutes les personnes majeures hébergées par un parent ou un tiers : </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ Attestation d'hébergement (voir modèle) ✓ Justificatif domicile au nom de l'hébergeant (moins d'1 an) ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> Pour les personnes mineures : </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ Pièce d'identité du représentant légal (ayant l'autorité parentale) et présent lors du dépôt du dossier ✓ en cas de séparation : fournir jugement de divorce + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile du parent où l'enfant est domicilié ✓ en cas de garde alternée : - jugement spécifiant la garde OU une attestation signée par les 2 parents - justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> Pour les personnes qui souhaitent porter un nom usage </td> </tr> <tr> <td colspan="3"> ✓ pour les personnes veuves : acte de décès du conjoint de - 3 mois ✓ pour les personnes mariées : acte de mariage de - 3 mois, sauf en cas de renouvellement ✓ pour les personnes divorcées souhaitant conserver le nom d'usage : jugement de divorce spécifiant l'autorisation de conserver le nom d'époux ou attestation de l'ex-conjoint avec la copie de son titre d'identité </td> </tr> </tbody> </table>				AU DÉPÔT DU DOSSIER	AU RETRAIT DU DOSSIER	CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT	Personne Majeure et Mineure de plus de 12 ans Personne Mineure de moins de 12 ans	Présence obligatoire Présence non obligatoire	PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL	✓ Déclaration de perte à faire téléchargeable sur www.service-public.fr ✓ Déclaration de vol à faire à la gendarmerie ou au commissariat de police			Pré-demande à compléter sur le site ants.gouv.fr , et à imprimer pour le RDV https://passeport.ants.gouv.fr			TIMBRES FISCAUX A acheter en ligne ou au bureau de tabac			✓ Carte nationale d'identité : GRATUIT ✓ Passeport : 17 € pour les personnes mineures de - de 15 ans 42 € pour les personnes mineures de + 15 ans 86 € pour les personnes majeures			✓ Carte nationale d'identité : 25 € (perte ou vol)			Pièces justificatives nécessaires POUR LE RENDEZ-VOUS			PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL	1 pièce d'identité en cours de validité ou document avec photo (permis, carte vitale)	Anciens titres : carte d'identité ou passeport	1 pièce d'identité en cours de validité (sécurisée) ou document avec photo (permis, copie CNI volée, carte vitale)	Si vous n'avez pas de titre d'identité ou s'il est non sécurisé (détériorée, cartonnée ou périmee de + 2 ans)			✓ Fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - SEULEMENT si votre Mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (à vérifier sur le site de l'ANTS)			✓ 1 photo d'identité non découpée, datée de moins de 6 MOIS (de face, tête nue, bouche fermée - port de lunettes déconseillé pour éviter les reflets)			✓ 1 justificatif de domicile (moins d'1 an) à votre nom ou celui de votre époux/épouse (facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, redevance OM)			Pour toutes les personnes majeures hébergées par un parent ou un tiers :			✓ Attestation d'hébergement (voir modèle) ✓ Justificatif domicile au nom de l'hébergeant (moins d'1 an) ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant			Pour les personnes mineures :			✓ Pièce d'identité du représentant légal (ayant l'autorité parentale) et présent lors du dépôt du dossier ✓ en cas de séparation : fournir jugement de divorce + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile du parent où l'enfant est domicilié ✓ en cas de garde alternée : - jugement spécifiant la garde OU une attestation signée par les 2 parents - justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité			Pour les personnes qui souhaitent porter un nom usage			✓ pour les personnes veuves : acte de décès du conjoint de - 3 mois ✓ pour les personnes mariées : acte de mariage de - 3 mois, sauf en cas de renouvellement ✓ pour les personnes divorcées souhaitant conserver le nom d'usage : jugement de divorce spécifiant l'autorisation de conserver le nom d'époux ou attestation de l'ex-conjoint avec la copie de son titre d'identité		
	AU DÉPÔT DU DOSSIER	AU RETRAIT DU DOSSIER																																																															
CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT	Personne Majeure et Mineure de plus de 12 ans Personne Mineure de moins de 12 ans	Présence obligatoire Présence non obligatoire																																																															
PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL																																																															
✓ Déclaration de perte à faire téléchargeable sur www.service-public.fr ✓ Déclaration de vol à faire à la gendarmerie ou au commissariat de police																																																																	
Pré-demande à compléter sur le site ants.gouv.fr , et à imprimer pour le RDV https://passeport.ants.gouv.fr																																																																	
TIMBRES FISCAUX A acheter en ligne ou au bureau de tabac																																																																	
✓ Carte nationale d'identité : GRATUIT ✓ Passeport : 17 € pour les personnes mineures de - de 15 ans 42 € pour les personnes mineures de + 15 ans 86 € pour les personnes majeures																																																																	
✓ Carte nationale d'identité : 25 € (perte ou vol)																																																																	
Pièces justificatives nécessaires POUR LE RENDEZ-VOUS																																																																	
PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL																																																															
1 pièce d'identité en cours de validité ou document avec photo (permis, carte vitale)	Anciens titres : carte d'identité ou passeport	1 pièce d'identité en cours de validité (sécurisée) ou document avec photo (permis, copie CNI volée, carte vitale)																																																															
Si vous n'avez pas de titre d'identité ou s'il est non sécurisé (détériorée, cartonnée ou périmee de + 2 ans)																																																																	
✓ Fournir 1 copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - SEULEMENT si votre Mairie de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (à vérifier sur le site de l'ANTS)																																																																	
✓ 1 photo d'identité non découpée, datée de moins de 6 MOIS (de face, tête nue, bouche fermée - port de lunettes déconseillé pour éviter les reflets)																																																																	
✓ 1 justificatif de domicile (moins d'1 an) à votre nom ou celui de votre époux/épouse (facture d'eau, d'électricité, téléphone, avis d'imposition, redevance OM)																																																																	
Pour toutes les personnes majeures hébergées par un parent ou un tiers :																																																																	
✓ Attestation d'hébergement (voir modèle) ✓ Justificatif domicile au nom de l'hébergeant (moins d'1 an) ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant																																																																	
Pour les personnes mineures :																																																																	
✓ Pièce d'identité du représentant légal (ayant l'autorité parentale) et présent lors du dépôt du dossier ✓ en cas de séparation : fournir jugement de divorce + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile du parent où l'enfant est domicilié ✓ en cas de garde alternée : - jugement spécifiant la garde OU une attestation signée par les 2 parents - justificatif de domicile des 2 parents + pièces d'identité																																																																	
Pour les personnes qui souhaitent porter un nom usage																																																																	
✓ pour les personnes veuves : acte de décès du conjoint de - 3 mois ✓ pour les personnes mariées : acte de mariage de - 3 mois, sauf en cas de renouvellement ✓ pour les personnes divorcées souhaitant conserver le nom d'usage : jugement de divorce spécifiant l'autorisation de conserver le nom d'époux ou attestation de l'ex-conjoint avec la copie de son titre d'identité																																																																	

- Le changement d'adresse n'est pas obligatoire et ne nécessite pas forcément le renouvellement du titre.
- Si il y a un changement d'état civil, la carte d'identité doit **obligatoirement** être refaite (suite à un mariage, décès de l'époux, changement de nom, de prénom...).
- S'il n'y a pas de modification d'état civil, pas de changement d'adresse, et pas de justificatif de voyage, la carte d'identité ne sera pas refaite, même si elle est dans la prolongation de 5 ans.

Parc Éco Habitat

Le service public de la rénovation de l'habitat : un accompagnement gratuit pour un logement plus confortable, économique et adapté



Le service public de la rénovation de l'habitat est en place sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Il est situé au Parc Éco Habitat, à St-Symphorien-sur-Coise. Un **nouvel accueil** a été construit cette année pour vous offrir un service public plus confortable et plus convivial. Venez nous rencontrer !

Ce **service gratuit, neutre et indépendant** vous accueille, vous informe, vous conseille et vous accompagne dans tous vos projets liés à l'amélioration de votre logement, et ceci sans aucun engagement de votre part.

Que vous soyez propriétaire occupant, bailleur, locataire ou en copropriété, et quel que soit votre niveau de revenus, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour :

Des travaux de rénovation énergétique (isolation, chauffage, fenêtres, ventilation, solaire, etc). En 2025, le

Des rendez-vous avec des conseillers sont possibles au Parc Éco Habitat à

Saint-Symphorien-sur-Coise, à la Maison France services à Saint-Laurent-de-Chamouset, ou directement à domicile.



Contact Parc Éco Habitat
293, chaussée Beauvoir
69590 St-Symphorien-sur-Coise
04 72 66 14 30
parc-ecohabitat@cc-mdl.fr

Horaires accueil téléphonique :
Lundi : 8h30-12h30 et 14h-17h30
Mardi : 8h30-12h
Mercredi : 8h30-11h30
Jeudi : 8h30-12h
Vendredi : 8h30-12h30 et 14h-17h30

Ouverture au public :
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Philippe GARNIER, Maire
Président du Parc Éco Habitat



Le SIMA Coise

Le territoire, le contrat territorial

Le bassin versant de la Coise couvre une superficie de 340 km² dans les départements du Rhône puis de la Loire. Le réseau hydrographique est dense dans la partie amont du bassin versant ; ce sont ainsi 200 km de rivières (dont 52 km pour la Coise) qui sont suivis dans le cadre du Contrat Territorial de la Coise avec 3 axes majeurs : la restauration éco-morphologique des cours d'eau, la gestion quantitative de la ressource en eau et la gestion qualitative.

La **restauration des berges** : elle consiste en l'abattage d'arbres vieillissants, dangereux ou malades, la pose de clôtures et la création de points d'abreuvement afin d'éviter la divagation des bêtes dans les cours d'eau, la plantation de jeunes plants d'origine locale, la gestion de l'érosion à l'aide de techniques de génie végétal.

La **continuité écologique** : afin de permettre la libre circulation piscicole et des sédiments, le SIMA Coise a procédé à la suppression du seuil des Pinasses sur la Coise à St-Symphorien-sur-Coise. Cette suppression s'accompagne d'un abattement préventif et de plantation de jeunes plants.



Le SIMA Coise (suite)



Les actions agricoles du syndicat reposent sur le développement de pratiques agroécologiques et plus particulièrement d'élevages plus herbagers et qui utilisent le moins d'intrants possibles (pesticides, engrains, etc) ; de nombreuses opérations concernent aussi la plantation de haies.

Le SIMA Coise s'intéresse depuis quelques années à une thématique devenue centrale avec le changement climatique : la gestion quantitative de l'eau. Sécheresses plus fréquentes, pluies intenses à certaines périodes...

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service obligatoire existant depuis 2006 sur tout

le territoire français. Sur votre commune, il est assuré par le SIMA Coise : vérifications de bon fonctionnement, contrôle périodique obligatoire (tous les 7 ans) de tous les bâtiments qui produisent des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif. Ce contrôle a pour objet de vérifier l'existence d'un dispositif d'assainissement non collectif complet, entretenu et ne générant aucune nuisance.

Les projets de travaux

Le SPANC a pour mission de valider tout projet d'assainissement autonome pour



du neuf ou de la réhabilitation. Il doit valider par écrit ce projet (déclaration ANC à compléter par le propriétaire demandeur) avant tout travaux. Le SPANC doit également contrôler les travaux sur chantier AVANT remblaiement.

Les transactions immobilières

Depuis 2011, pour toute vente d'une maison non raccordée aux égouts, le notaire réclame également un contrôle du SPANC de moins de 3 ans. Si les conclusions sont défavorables, l'acquéreur aura 1 an pour se mettre en conformité à partir de la date de vente.

Les vidanges

Le SPANC a également contractualisé un marché public pour ouvrir l'accès aux usagers du territoire à des vidanges à des prix très compétitifs.

Des pénalités en cas de non-conformité

Depuis 2021, les élus du SIMA Coise ont décidé de renforcer le suivi des travaux obligatoires. Ainsi, lorsque les délais de réalisation ne sont pas respectés, une mise en demeure est adressée à l'usager. En l'absence de mise en conformité, une pénalité annuelle est désormais appliquée.

Cette mesure vise à :

- Garantir l'équité entre les usagers ayant déjà investi dans un dispositif conforme.
- Encourager la réalisation des travaux, dans un objectif commun de préservation de la santé publique et de l'environnement.

Conseils et contact

Le SPANC est aussi présent pour tout conseil, n'hésitez pas à nous contacter.

SPANC du SIMA Coise
1, passage du Cloître
42330 St-Galmier - 04 77 94 49 61
spanc@sima-coise.fr
www.sima-coise.fr

Déchets

Redevance ordures ménagères

Pour permettre un calcul correspondant à la situation réelle de votre foyer, pensez à déclarer tout changement de situation : déménagement, évolution de la composition du foyer (naissance, décès, séparation, garde alternée, entrée en EHPAD...), changement de coordonnées bancaires...

Ce changement doit être déclaré via le Portail déchets avant le 31 mars 2026.

La fourniture de justificatifs sera obligatoire pour permettre l'instruction de ces demandes par le service. Pour simplifier le règlement de cette redevance, pensez également au prélèvement qui permet un paiement en 4 fois.

Le Service Gestion des déchets reste à votre disposition aux coordonnées ci-dessous.

Par téléphone au 07 60 45 32 18 du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-16h

Par mail : redevance-dechets@cc-mdl.fr

Changement des règles d'accès en déchèterie

Face aux usages professionnels abusifs constatés sur certains comptes particuliers, la CCMDL met en place au 1^{er}



janvier 2026 un quota de passages pour les particuliers sur les déchèteries, soit **30 passages par an pour chaque badge**. Par ailleurs, le protocole de prise en charge des déchets amiantés évolue également au 1^{er} janvier 2026. Les particuliers souhaitant déposer ces déchets devront au préalable les avoir emballés et étiquetés. Du matériel d'emballage et d'étiquetage est à disposition des habitants sur chacun des sites de Montrottier et St-Martin-en-Haut.

La CCMDL soutient le compostage et la valorisation des biodéchets

Depuis 2017, afin de maximiser le tri à la source, la CCMDL aide à l'**achat d'un composteur par foyer**, dans la limite de 60€ et sous conditions. En deux ans, ce sont 250 foyers des Monts du Lyonnais qui ont bénéficié de ce soutien.

Faites votre demande par mail à : gestion-dechets@cc-mdl.fr



Si votre logement ne permet pas l'installation de composteurs, renseignez-vous auprès de votre mairie car depuis 2024, la CCMDL a déployé près de **50 sites de compostage collectif**. Sans doute y en a-t-il un près de chez vous.

La fin de la collecte des déchets en porte-à-porte

Depuis l'année dernière, la CCMDL s'est engagée dans un changement complet du schéma de collecte des déchets ménagers. La CCMDL a finalisé le



déploiement des **points d'apport volontaire** sur les 32 communes en 2025. En 18 mois, la Communauté de Communes aura constitué un réseau de 275 points d'apport volontaire et 930 colonnes permettant aux usagers de déposer leurs différents déchets : emballages/papiers, verres et ordures ménagères.

Les bonnes pratiques du sac jaune

Depuis 2022 dans les Monts du Lyonnais, les sacs et bacs jaunes collectent tous les papiers et les emballages ménagers tels que les bouteilles en plastique, barquettes alimentaires, briques, journaux, pots de yaourt, papiers divers, papiers cadeaux, tubes de dentifrice, canettes, boîtes de conserve, cartons de pizza... la liste est longue !

Grâce à ce dispositif, plus de 3 000 tonnes de matériaux recyclables comme l'acier, l'aluminium, le plastique, le papier, le carton ou le verre ont été triées et revalorisées en 2023.

Mais attention, tout ne doit pas finir dans le bac jaune !

En effet, **20% des déchets collectés en 2024 n'auraient pas dû se trouver dans les sacs jaunes** et constituent des **erreurs de tri**. Cela représente plus de 10 kg par habitant et par an. Par exemple, le verre, le textile et les déchets verts se retrouvent trop souvent dans les bacs jaunes alors que ces matériaux disposent de filières spécifiques pour être valorisés. **Vous hésitez ? Consultez le guide du tri de la CCMDL, ou le site internet "CITEO guide du tri".**



Association La Fabrik



La Fabrik agit dans le champ des arts et de la culture depuis 2016 sur le territoire des Monts du Lyonnais. Nomade et indépendante, l'association œuvre pour la création, la diffusion et l'imagination artistique et citoyenne, en proposant une programmation de spectacles, concerts, ateliers et rencontres.

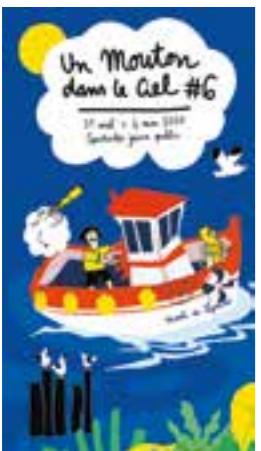
La Fabrik accompagne les associations et artistes du territoire en valorisant leur travail à travers différents outils adaptés à leurs besoins (location de matériel, agenda collaboratif et résidence de création...).

Événements sur le territoire

Pour l'année 2025, de nombreux projets ont vu le jour sur le territoire des Monts du Lyonnais, au total 22 communes différentes ont été investies par la Fabrik. Accueil de compagnies en résidence, spectacles pour les scolaires, spectacles ouverts au grand public, ou nos festivals temps forts du Mouton dans le Ciel pour le jeune public, Charivarue pour l'art de rue, et Le Bal monté et ses Guinguettes en été.

Certains de ses événements phares seront reconduits en 2026 :

- Du 4 au 19 avril 2026 : le festival de spectacles jeune public **Un Mouton dans le Ciel**.



- 28, 30 et 31 mai 2026 : le festival d'arts de rue **Charivarue** à Chazelles-sur-Lyon.



Accompagnement et centre de ressources

La Fabrik accompagne les associations du territoire au travers de différents outils :

- **LE KALEPIN** : l'Agenda culturel collaboratif en ligne (Lekalepin.fr)



Cet outil permet de consulter en ligne l'ensemble des événements organisés sur le territoire des Monts du Lyonnais. Les utilisateurs peuvent également s'abonner à la newsletter pour recevoir chaque mercredi soir un récapitulatif des événements à venir sur les dix prochains jours.

- **LA KUMA** : Mutualisation de matériel scénique (Koopérative d'Utilisateurs de Matériel Artistique).

La Fabrik vous propose un parc de matériel son et lumière (enceintes, lumières, matériel scénique) disponible à la location pour vos événements culturels ou associatifs sur les Monts du Lyonnais. Ce parc est disponible grâce à la mutualisation du matériel de 18 associations du territoire.

Pour plus d'informations et vous abonner à la newsletter, rendez-vous sur www.lafabrik-moly.fr
Contact : info@lafabrik-moly.fr
09 82 30 04 54
Suivez-nous sur Facebook et Instagram @lafabrikmdl



Association ARPAMOLY (Art et Patrimoine des Monts du Lyonnais)

Association ARPAMOLY (Art et Patrimoine des Monts du Lyonnais)



Que de rencontres, que de bonheur pour les bénévoles, qui ne comptent pas leur temps, que de retours chaleureux des visiteurs ! La **Maison de Pays des Monts du Lyonnais** vit à un rythme soutenu ; bref il s'y passe toujours quelque chose de nouveau. Les enfants des écoles du territoire, les centres aérés, les résidents des EHPAD et des centres d'adaptation amènent une vie sociale enrichissante.

Cette année qui se termine a permis de faire découvrir de multiples talents artistiques et des échanges passionnants, que ce soit autour de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de la photographie, de la mosaique ou du dessin.

Du côté du patrimoine, "Les secrets de la photo" nous ont été dévoilés lors d'une exposition en collaboration avec un photographe professionnel. Puis, l'exposition "Le froid : en produire et s'en protéger ?" a permis psychologiquement de se mettre au frais pendant les chaleurs de l'été !

Dans la salle territoire, que de bougies soufflées ! 78 ans du Théâtre de Coise... 60 ans du Comice des 4 Cantons... 10 ans des Entrepreneures au féminin des Monts du Lyonnais... 10 ans de Radio Modul... sans oublier les souvenirs et témoignages de la Résistance entre 39 et



45, le Club d'Astronomie des Monts du Lyonnais et bien sûr Festilaine.

Nous espérons que notre traditionnel **marché de Noël**, avec ses nouveautés, vous a permis de gâter parents et amis. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, sachez que vous êtes les bienvenus. Tout se passe dans la simplicité, la complicité et la convivialité. Les compétences de chacun et chacune nous sont très précieuses dans l'organisation, le montage des expositions, l'accueil de

groupes (scolaires et autres visiteurs), ainsi que dans la sélection d'artistes et participants au marché de Noël.

Nous en profitons pour remercier sincèrement la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour son soutien moral et logistique.

Enfin, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux et nous vous promettons une année 2026 riche en surprises !

Pour l'association :
Annie POIROT, présidente
et Floriane CHARRA, animatrice

Maison de Pays des Monts du Lyonnais
Place de l'Église
69850 St-Martin-en-Haut
Horaires :

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (sauf le jeudi matin)
Dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h

Entrée libre et gratuite

Contact : Floriane CHARRA

Tél. 07 69 99 10 39

Mail : arpamoly@gmail.com

Site : www.arpamoly.fr



Participants lors d'un atelier de l'exposition "Festilaine - le Festival des laines locales et artisanales"

Archipel

40 ans d'actions pour les habitants des Monts du Lyonnais

L'année 2025 marque un tournant important pour le centre socioculturel Archipel avec la **création de son centre de formations Interpel, certifié Qualiopi**. Il permet de partager nos savoir-faire et d'accompagner les professionnels et bénévoles du territoire et au-delà.

Cette année est aussi celle de la préparation des **40 ans d'Archipel** ! Le **samedi 8 novembre**, sous le Bal Monté à St-Symphorien-sur-Coise, habitants et partenaires sont invités à une grande fête avec bal folk, bal pour les enfants, jeux, animations et repas convivial. De nombreux bénévoles s'impliquent depuis plusieurs mois pour imaginer un moment festif et participatif.



Atelier construction à la médiathèque de St-Martin



Séjour jeunes dans les Hautes-Alpes

Au quotidien, Archipel poursuit ses actions avec la crèche Pirouette, le lieu d'accueil parents-enfants Jeu Marrette, l'accompagnement scolaire, les ateliers sociolinguistiques, les projets familles, les ateliers "je me pause" en faveur des familles d'enfants en situation de handicap, les centres de loisirs dans les villages, les activités jeunesse et seniors... Autant d'initiatives qui renforcent les liens et la solidarité sur le territoire des Monts du Lyonnais. Toutes ces actions sont pensées et construites avec les habitants.

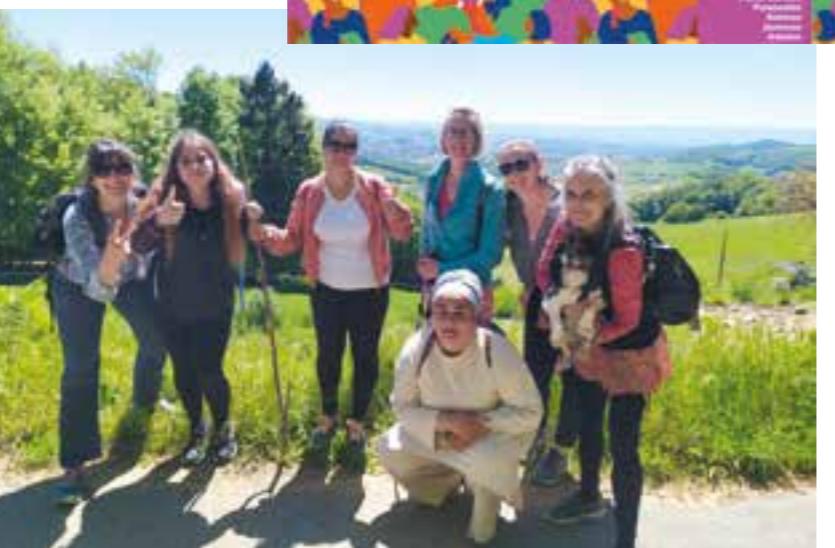
Parce qu'un centre socioculturel n'existe que par et pour les habitants, Archipel poursuit son objectif : permettre à chacun de trouver sa place, de proposer des idées et de contribuer à la vie locale. Les 40 ans sont l'occasion de retracer le chemin parcouru et de continuer à construire l'avenir avec toutes celles et ceux qui souhaitent participer.



Centre socioculturel Archipel
57, rue des Tanneries
69590 St-Symphorien-sur-Coise
Directrice : Emilie GOUTELLE
Coprésidentes : Jennifer MONNET, Françoise GARCIA, Irène GREGOIRE
Tél. 04 78 48 46 14
contact@centresocial-archipel.fr
Sites : www.centresocial-archipel.fr et www.interpel-formation.fr



Voyage intergénérationnel en Auvergne



Le café des parents en balade

Solidair-Aidants

Activités de l'association

Solidair-Aidants anime des "**Groupes locaux d'entraide**", lieu d'écoute et d'échange pour les aidants de personnes en perte d'autonomie, un se retrouve à Duerne le premier lundi du mois, un à Chazelles le deuxième lundi, un à Longessaigne et à Larajasse le troisième vendredi, toujours en présence de psychologue. En 2025, une ergothérapeute, une socio-esthéticienne, une diététicienne et une professeure de yoga sur chaise sont intervenues dans nos groupes.

Actuellement à Duerne et Longessaigne, une animatrice et des bénévoles accueillent les aidés aux "haltes-répit" chaque lundi pour Duerne. Selon les moments, les saisons, 6 à 7 personnes sont présentes.



le cinéma, visite d'une boulangerie à Messimy, pique-nique sans oublier la bibliothèque, l'épicerie et les nombreuses balades dans Duerne. Nous avons soufflé les 1 an de la colocation, l'occasion de réunir tout le monde !

Des **interventions** (yoga sur chaise et gym adaptée) sont proposées toutes les semaines, d'autres reviennent ponctuellement (socio esthéticienne, médiation canine, atelier floral).

Des **rencontres** sont prévues avec les enfants de la micro-crèche et de l'école.

Nous sommes toujours en quête de nouvelles idées et de nouvelles rencontres, alors n'hésitez pas à nous contacter.

En conclusion, un projet solide qui, au fil des mois, trouve ses conditions de fonctionnement et de pérennisation, et où le partage, l'esprit collectif et l'engagement se concrétisent à tout moment.

La colocation

La colocation, ouverte depuis le 3 juin 2024, accueille aujourd'hui 7 habitants, 1 place est disponible.

Pour rappel, cette structure a été officiellement inaugurée le 18 septembre dernier en présence de Monsieur le

Président du Département du Rhône, de Monsieur le Maire de Duerne, des représentants de la CCMDL et de nombreux élus. Un grand merci renouvelé pour l'aide apportée depuis de nombreuses années pour la genèse et la mise en œuvre du projet !

Le cadre de vie est en amélioration constante de façon à tenir compte de l'évolution des besoins personnels des colocataires : élaboration des repas, soins personnalisés en collaboration avec les infirmières et les assistantes de vie sociale, les familles et les bénévoles qui continuent de s'impliquer au quotidien y compris pour les **animations** proposées par les animatrices, coordinatrices de vie sociale et partagée.

Ici, les "**colocs**" vivent à leurs rythmes, ils **participent aux tâches quotidiennes** comme aider à la confection du repas, plier le linge, passer le balai, jardiner et bien d'autres encore...

Nous profitons de **sorties** telles que les marchés, la guinguette à St-Symphorien,



Groupement des 4 Cantons

Section de St-Symphorien-sur-Coise

La section de St-Symphorien s'est fortement mobilisée en 2025 pour mettre en place le **Comice des 4 Cantons**. La fête a bénéficié d'une météo clémente, d'éleveurs passionnés et engagés. Nous



adressons de vifs remerciements à la commune de Pomeys qui a accueilli la manifestation, à la commune de St-Symphorien pour sa participation, ainsi qu'à tous les nombreux bénévoles sans qui cela n'aurait pas été possible.

Au programme de 2026 :

- Le **concours de boules lyonnaises vétérans, au printemps**, à St-Martin-en-Haut.
- La **préparation du Concert Choralias du printemps 2027**, avec l'apprentissage des chants communs à l'automne 2026, sur notre section.

- Le **Comice** est programmé **les 27 et 28 juin 2026** et sera organisé par la section de Chazelles-sur-Lyon.

Le **Costumier des 4 Cantons** connaît une fréquentation régulière et l'équipe de bénévoles s'est enrichie de nouvelles bénévoles. Rappelons que l'accueil se fait le mercredi après-midi et le samedi matin après avoir pris rendez-vous en appelant le 07 86 79 45 36.

Section de St-Symphorien-sur-Coise
Contact - Eric SÉON : 06 83 06 83 05



ÉTAT CIVIL 2025

Naissances

FAURE Amalya, née le 21 février
Fille de FAURE Anthony et AGNIMEL Djai
120 chemin des Grenetières

RIVEL-BOUQUET Agathe née le 7 avril
Fille de RIVEL-BOUQUET Loïc et BLEIN Justine
200 chemin chez Jamen

PUPIER Lyna née le 5 juillet
Fille de PUPIER Ryan et BAUER Maeva
1920 route de Lyon

MURE Bastien né le 5 juillet
Fils de MURE Loïc et CHAUX Marjorie
10 rue du Renard

DUBOIS SELEK Andréa née le 10 novembre
Fille de DUBOIS Cédric et SELEK Aurélie
240 chemin des Gouttes

Mariages

SIMONS Rémi et ALVERGNAS Marie le 15 août

PACS

MURE Jérôme et LISZEWSKI Marion le 2 avril

CESSARI Ludwig et THILLE Charlène le 16 mai

BOULET Benoit et MONDON Jessica le 11 juillet

Décès

ROZE Monique, épouse CHAPUIS
décédée le 16 septembre 2024 à l'âge de 73 ans

NEEL Louis
décédé le 10 décembre 2024 à l'âge de 77 ans

BATON Brigitte
décédée le 28 mars 2025 à l'âge de 57 ans

GOY Claude
décédé le 15 avril 2025 à l'âge de 84 ans

ROZE Michel
décédé le 21 avril 2025 à l'âge de 82 ans

BESSON Alain
décédé le 29 mai 2025 à l'âge de 81 ans

VARAGNAT Valentin et BLANC Erika le 16 octobre

NEEL Nicolas et BESSON Pauline le 20 octobre

DUPRÉ André
décédé le 30 mai 2025 à l'âge de 86 ans

TURIN Monique veuve CHABANET
décédée le 2 juin 2025 à l'âge de 92 ans

ANTOINE Christophe
décédé le 3 juin 2025 à l'âge de 60 ans

BRUNEL Serge
décédé le 13 août 2025 à l'âge de 90 ans

CHANAVAT Lucien
décédé le 22 août 2025 à l'âge de 81 ans

2025 EN PHOTOS





Photo Aurélien PLEGAY

Classes en 5 de Meys
14 juin 2025

À votre service

LA POSTE 406, Grande Rue 69610 STE-FOY-L'ARGENTIÈRE 36 31	PÔLE EMPLOI 3, av. du Général Brosset 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE 39 49	CENTRE DES IMPÔTS DE LYON OUEST 165, rue Garibaldi BP 3163 69401 LYON cedex 03 04 78 63 23 37
TRÉSOR PUBLIC (Sauf recouvrement des impôts) 1, rue Jacques Prévert 69700 GIVORS 04 78 73 03 97	MAISON DES SERVICES 57, rue des Tanneries 69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE Tél. 04 78 19 05 14 mds@cc-mdl.fr	CELLULE D'ACCUEIL AUX ENTREPRISES Permanence Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon : Le 3 ^e lundi de chaque mois Permanence Chambre de Métiers : Sur rendez-vous (tél 04 78 44 37 50) Ces permanences ont lieu en mairie de St-Symphorien-sur-Coise.
DDT 39, avenue de Verdun 69440 MORNANT 04 78 44 98 07 le matin	122, avenue des Quatre-Cantons 69930 ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET Tél. 04 74 26 50 78 mds@cc-mdl.fr	SERVICE DE CARS (CARS DU RHÔNE) N° VERT : 0800 104 036 www.carsdurhone.fr
SUEZ EAU FRANCE (Sté distribution d'eau) 180, route de St-Etienne 69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE Service client : 0 977 409 443 Service urgence technique : 0 977 401 131	PAROISSE Place de l'Eglise 69850 ST-MARTIN-EN-HAUT 04 78 48 61 20	MAISON DE PAYS Office de Tourisme Place de l'Église 69850 ST-MARTIN-EN-HAUT 04 78 48 64 32
SYNDICAT DES EAUX (SIEMLY) 315, rue des Frênes 69590 POMEYS 04 78 48 42 41 - contact@siemly.fr	MISSION LOCALE Concerne les jeunes de 16 à 26 ans, pour emploi et suivi 04 72 59 18 80	POINT INFO ÉNERGIE PARC ÉCO HABITAT Chaussée Beauvoir 69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE 04 72 66 14 30 mail : contact@parc-ecohabitat.com
ENEDIS Dépannage 0 972 67 50 69 - www.enedis.fr	ADMIR DES HAUTS DU LYONNAIS 57, rue des Tanneries 69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE 04 78 19 05 49 (du lundi au vendredi sauf mardi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)	FRANCE RÉNOV' Rénovation de l'habitat 04 72 66 14 30 mail : contact@parc-ecohabitat.com
ORANGE 39 00	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LYON (Sécurité Sociale) CPAM 69907 LYON cedex 20 36 46	CONSEIL PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 04 72 66 14 30 mail : contact@parc-ecohabitat.com
MAISON DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE (Assistantes sociales, Infirmières, Puéricultrices, Médecin, Assistantes Maternelles) 57, rue des Tanneries 69590 ST-SYMPHORIEN-SUR-COISE 04 78 44 54 95	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 67, boulevard Vivier Merle 69409 LYON cedex 03 0 810 25 69 80	


JANVIER

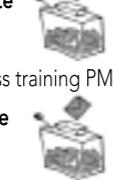
Lundi 5	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 6	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Mercredi 7	Distribution des sacs des ordures ménagères, salle polyvalente de 14h à 17h
Vendredi 9	AG de l'association de pêche à 19h
Samedi 10	Distribution des sacs des ordures ménagères, salle polyvalente de 9h à 12h
Lundi 12	Pilates le matin, Répétitions théâtre le soir
Mardi 13	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Dimanche 18	Vœux du Maire à la population salle polyvalente à 10h30
Lundi 19	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 20	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Samedi 24	Café philo de 10h à 11h30
Lundi 26	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 27	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Mercredi 28	Concours belote du Club de l'Amitié à 14h salle polyvalente


FÉVRIER

Dimanche 1 ^{er}	Répétitions théâtre salle des associations
Lundi 2	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 3	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Samedi 21	Matinée plat à emporter des pompiers
Lundi 23	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 24	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Samedi 28	Café philo de 10h à 11h30
Samedi 28	Repas du chevreuil de la Chasse du Sorlin (vente à emporter)


MARS

Dimanche 1 ^{er}	Répétition théâtre salle des associations
Lundi 2	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 3	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Samedi 7	AG Histoire et patrimoine salle associations à 9h30
	Après-midi, Fête des 20 ans de l'association
Dimanche 8	Thé dansant du club des auvergnats de Meys
Lundi 9	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 10	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Dimanche 15	Élections municipales 1^{er} tour à la salle polyvalente
Lundi 16	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir
Mardi 17	Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM
Dimanche 22	Élections municipales 2^{er} tour à la salle polyvalente
Lundi 23	Pilates le matin, répétitions théâtre le soir



Mardi 24 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Vendredi 27 Visite des locaux du Comité de la Batteuse vers 17h30

Samedi 28 Café philo de 10h à 11h30

Dimanche 29 Soupe aux choux de la MJ salle polyvalente


Lundi 30 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 31 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

AVRIL

Lundi 6 Répétition Théâtre à la salle polyvalente

Mercredi 8 Chorale à la Maison des Associations

Lundi 13 Répétition Théâtre à la salle polyvalente

Mercredi 15 Chorale à la Maison des Associations

Vendredi 17 Théâtre représentation en soirée à la salle polyvalente

Samedi 18 Théâtre représentation en soirée à la salle polyvalente
Dimanche 19 Théâtre représentation l'après-midi à la salle polyvalente

Lundi 20 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 21 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 22 Chorale Maison des Associations

Samedi 25 Café philo de 10h à 11h30

Dimanche 26 Chasse Sorlin soupe aux choux à la salle polyvalente

Lundi 27 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 28 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 29 Chorale Maison des Associations

MAI

Lundi 4 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 5 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 6 Chorale Maison des Associations

Lundi 11 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 12 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 13 Chorale Maison des Associations

Lundi 18 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 19 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 20 Chorale Maison des Associations

Lundi 25 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 26 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 27 Chorale Maison des Associations

Samedi 30 Café philo de 10h à 11h30

Samedi 30 30 ans de la Maison des Jeunes
JUIN
JUIN
Samedi 6 Rencontre échecs


Lundi 8 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 9 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 10 Chorale Maison des Associations

Samedi 13 Classes en 6


Lundi 15 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 16 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 17 Chorale Maison des Associations

Lundi 22 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 23 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 24 Chorale Maison des Associations

Samedi 27 Fête de l'école et kermesse de l'association du Sou des Écoles


Lundi 29 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 30 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM

Repas partagé, Cross training PM

JUILLET

 Mercredi 1^{er} Chorale Maison des Associations

Mardi 7 Club de l'Amitié Maison des Associations

Mercredi 8 Chorale Maison des Associations

Mardi 14 Club de l'Amitié Maison des Associations

Mardi 21 Club de l'Amitié Maison des Associations

Mardi 28 Club de l'Amitié Maison des Associations

AOÛT
Samedi 15 Messe du 15 août à la Chapelle

Dimanche 30 Fête de la batteuse
Lundi 31 Repas champêtre de la fête de la batteuse
SEPTEMBRE

 Mardi 1^{er} Pilates à la Maison des Associations

Vendredi 4 Assemblée générale association cantine / Sou des Écoles

Lundi 14 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 15 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Lundi 21 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 22 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Lundi 28 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 29 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

OCTOBRE
Samedi 3 Assemblée générale Les Co'Meys'Diens Maison des associations

Lundi 5 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 6 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Samedi 10 Choucroute de la cantine (repas à emporter)


Lundi 12 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 13 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Samedi 24 Repas du CCAS
NOVEMBRE

Lundi 2 Pilates le matin, Répétitions théâtre le soir

Mardi 3 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Dimanche 8 Marche du Sou des Écoles


Lundi 9 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 10 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Mercredi 11 Commémoration du 11 novembre

Lundi 16 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 17 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Dimanche 22 Revol de la batteuse

Lundi 23 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

Mardi 24 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Lundi 30 Pilates le matin, répétitions théâtre le soir

DÉCEMBRE

 Mardi 1^{er} Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Lundi 7 Pilates le matin, Répétitions théâtre le soir

Mardi 8 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM, Cross training PM

Lundi 14 Pilates le matin, Répétitions théâtre le soir

Mardi 15 Gymnastique seniors AM, Club de l'Amitié PM

